

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE TANGUIETA

Consultant

Philippe TCHEGNON

Ingénieur Agro-socioéconomiste
Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie Rurale

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mai 2006

Table des matières

INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	11
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADRE PHYSIQUE.....	11
1.2 CADRE ADMINISTRATIF	12
CHAPITRE II : POPULATION	14
2.1 ETAT DE LA POPULATION	14
2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION.....	16
2.3 MENAGES.....	16
2.4 ETHNIES DOMINANTES	17
2.5 RELIGIONS DOMINANTES.....	10
2.6 HABITAT.....	10
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	13
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL	13
3.2 ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE	13
3.3 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	15
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX.....	17
4.1 SANTE	17
4.2 ACTION SOCIALE.....	19
4.3 EDUCATION ET FORMATION	19
4.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	21
CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES	22
5.1 AGRICULTURE	22
5.2 ELEVAGE	24
5.3 LA CHASSE ET LA PECHE	26
5.4 LA TRANSFORMATION ET STOCKAGE	26
5.5 ARTISANAT	27
5.6 COMMERCE	27
5.7 TRANSPORT ET COMMUNICATION.....	29
5.7 TOURISME ET HOTELLERIE	31

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL.....	33
6.1 PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET	33
6.2 EVOLUTION DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES.....	34
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	42
7.1 IDENTIFICATION ET CRITERES DE CHOIX DES FILIERES PORTEUSES.....	42
7.2 LES ETAPES D'ANALYSE DES FILIERES PORTEUSES	43
7.3 IDENTIFICATION DES FILIERES PORTEUSES DANS LA COMMUNE DE TANGUIETA ...	45
7.4 STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	46
CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	49
ANNEXES	50

Liste des tableaux

- Tableau n°1 : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement
- Tableau n°2 : Domaines d'intervention des Services déconcentrés de l'Etat dans la Commune de
- Tableau n°3 : Populations par sexe des différents arrondissements de la Commune de Tanguiéti
- Tableau n°4: Structure de la population de la Commune de Tanguiéti par âge et par sexe selon les milieux de résidence
- Tableau n°5: Répartition des puits à grand diamètre et des pompes dans les arrondissement
- Tableau n°6: Les types de groupements
- Tableau n°7 : Point des acteurs de développement de la commune de Tanguiéti
- Tableau n°8: Situation de la commune de Tanguiéti en infrastructures et agents de santé
- Tableau n°9: Situation de la commune de Tanguiéti en infrastructures scolaires de la maternelle et du primaire
- Tableau n°10 : Répartition des infrastructures de sport et de loisir dans la commune de Tanguiéti
- Tableau n°11 : Principales productions et rendement des principales cultures (2003-2004)
- Tableau n°12 : Effectif du cheptel
- Tableau n°13 : Principaux marchés de Tanguiéti
- Tableau n°14 : Point des pistes inter-arrondissements et inter- villages
- Tableau n°15 : Evolution des anciennes contributions fiscales directes locales de 1998 à 2002
- Tableau n°16 : Prévision de production en tonnes/effectif dans la commune
- Tableau n°17: Recettes de la TDL projetées en millions de FCFA selon les options
- Tableau n°18 : Recettes estimées des taxes indirectes
- Tableau n°19: Situation du recouvrement des recettes budgétaires dans la commune de Tanguiéti
- Tableau n°20: Evolution du recouvrement et des dépenses des cinq dernières années
- Tableau n°21 : Les 5 filières porteuses de la commune de Tanguiéti

Tableau n°22 : Filière levier de développement de la Commune de Tanguiéta et raisons justificatives du son choix

Liste des figures

Figure n°1 : Répartition des ménages par arrondissement

Figure n°2 : Répartition des charrues dans les 5 arrondissements de la Commune

Sigles et abréviations

AGeFIB	Agence de Financement des Initiatives de Base
ASF	Association des Services Financiers
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CSAF	Chef Service Affaires Financières
FED	Fonds Européen de Développement
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
HAADI	Projet Hydraulique et Assainissement en Appui au Développement Institutionnel des communes
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
LISA	Projet de Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
MSP	Ministère de la Santé Publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPGF	Organisation Paysanne de Gestion de Filière
PADEL	Projet de Développement Local
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PADSA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAEPA	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PAMRAD	Projet d'Appui au Développement du Monde Rural de l'Atacora et la Donga
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDM	Programme de Développement Municipal
PDR	Projet de Désenclavement Rural
PDRT	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules

PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
SONEB	Société des Eaux du Bénin
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Tanguiéta.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques déconcentrés et aux acteurs intervenant en appui au développement de la commune de Tanguiéta pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

Au Bénin, d'une manière générale, et au niveau local en particulier, les acteurs économiques rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de deux ordres :

- Au plan institutionnel, l'environnement est peu favorable à leur implantation et leur développement (absence d'infrastructures adéquates et d'incitations fiscales, ...)
- Au plan professionnel le secteur privé local est peu structuré.

Les vraies raisons qui expliquent ces difficultés sont les suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières dont dispose les communes. En effet, l'Etat continue de prélever une bonne partie des ressources fiscales communales pour alimenter son budget. Par suite, les subventions d'investissement allouées par l'Etat aux communes sont encore faibles voire inexistantes. Enfin, une bonne partie des aides internationales destinées aux communes transitent par le budget national ou les ministères sectoriels et réduit la marge de manœuvre des communes dans l'utilisation des fonds et le choix de leurs domaines d'intervention prioritaires.
- L'imprécision et parfois le caractère restrictif du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales (compétences) dans les textes de loi sur la décentralisation.
- L'insuffisance ou parfois le manque de ressources humaines compétentes et de savoir-faire en matière de développement économique local.

En conséquence, le potentiel économique est faiblement valorisé ce qui limite la création de richesse et d'emploi au niveau local.

Trois ans après la mise en place effective de la décentralisation au Bénin, il importe de s'interroger sur le rôle des communes dans la promotion économique de leur territoire. C'est l'objet de la présente « étude sur le rôle des communes dans la promotion économique local et la valorisation des filières porteuses ».

Cette étude s'efforce de répondre aux quatre grandes interrogations ci-après :

- Quelles sont les potentialités économiques de chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles

porter elles-mêmes les actions ou les déléguer à d'autres acteurs ?
Lesquels ? Quelle instance de dialogue avec les acteurs économiques ?

- Quels procédures, dispositifs, actions ou outils la commune doit-elle développer pour répondre le mieux possible aux attentes des acteurs économiques ?

Réalisée par le cabinet Afrique Conseil, cette étude est financée par le PRODECOM, et vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

Au terme de cette étude, il est attendu que :

- les communes connaissent leur rôle dans la promotion économique de leur territoire ;
- les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- les communes disposent de monographie économique de leur territoire.

L'étude est conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un Comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement économique local. Elle est exécutée en six principales étapes que sont :

- Etape 1 : Préparation et planification de l'étude : mise en place de l'équipe de pilotage, cadrage de la mission avec le commanditaire, planification et validation de l'agenda de déroulement de l'étude, collecte de la documentation dans les structures ministérielles (MAEP, MICPE, MSP, ...), des institutions partenaires au développement (SNV, ProCGRN & PGTRN/GTZ.....)
- Etape 2 : Collecte des données sur les expériences de développement local au niveau des communes sur la vie économique (filières : acteurs impliqués, organisation, problématique, rencontre avec les personnes ressources) et dans les domaines socioculturels. Cette collecte a été faite aux moyens d'entretiens avec les élus locaux et le personnel technique de la mairie, les

responsables des services déconcentrés et les responsables d'ONG et de projets intervenant dans le développement de la commune

- Etape 3 : Réalisation des ateliers régionaux par zone agro écologique (8)
- Etape 4 : Elaboration des monographies économiques communales sur la base des données recueillies au cours des étapes précédentes ;
- Etape 5 : Réalisation d'un atelier national de validation des résultats de l'étude au quel ont pris part les élus locaux, les membres du Comité de Suivi, les représentants des structures publiques et privées chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la cellule du FED et du PDM etc.....
- Etape 6 : Elaboration du rapport définitif de l'étude

Le présent document rend compte du rapport de la monographie économique de la Commune de Tanguiéta et est structuré outre l'introduction, en huit chapitres à savoir :

- Chapitre 1 : Cadre physique et administratif
- Chapitre 2 : Population
- Chapitre 3 : Organisation sociale
- Chapitre 4 : Secteurs sociaux
- Chapitre 5 : Activités économiques
- Chapitre 6 : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal
- Chapitre 7 : Stratégie de valorisation des filières porteuses
- Chapitre 8 : Conclusion et recommandations

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Situation géographique et cadre physique

La commune de Tanguiéta couvre une superficie de 5.456 km² et est située dans le département de l'Atacora au Nord Ouest de la république du Bénin. Elle est traversée par la route Inter-Etats Bénin Burkina Faso. La commune de Tanguiéta est entourée des montagnes de la Chaîne de l'Atacora et limitée au Nord par le Parc de la Pendjari, au Sud par les communes de Toucountouna et de Boukombé, à l'Ouest par les Communes de Matéri et de Coby, à l'Est par les communes de Toucountouna, de Kérou et de Kouandé.

Le climat de la commune de Tanguiéta est de type soudano-sahélien avec une saison pluvieuse qui va de mai à novembre et une saison sèche qui s'étend de novembre à mai. La saison sèche comprend deux types de temps : l'harmattan de novembre à février suivie d'une grande chaleur jusqu'en mai. La température varie tout le long de l'année entre 15°C et 35°C. La plus forte amplitude thermique est observée pendant l'harmattan entre les nuits et les jours. Les précipitations sont abondantes dans les mois d'août et de septembre et la pluviométrie annuelle varie de 800 mm à 1100 mm.

La végétation de la commune de Tanguiéta comprend des savanes arborées et arbustives. La Flore et la faune ont subi une forte pression anthropique et se trouvent dégradées par endroits. L'exploitation agricole et les feux de brousse ont mis à nues plus de 50 % des terres. Seule la zone allant de l'arrondissement de Cotiakou à Tanongou abrite encore des forêts galeries et le parc national de la Pendjari.

La végétation dense de jadis a cédé la place à une savane arbustive, herbacée et clairsemée sous l'influence de l'agriculture et de l'installation des habitations. Les grandes essences forestières qu'on y rencontre sont surtout le manguier, le fromager, le néré, le karité, le baobab et le rônier.

Les principaux cours d'eau (affluents de la Pendjari) connaissent sur leurs rives une végétation en diminution du fait de l'exploitation agricole. La faune est constituée de rongeurs, d'oiseaux, de reptiles dans les terroirs villageois. C'est seulement dans le parc qu'on retrouve les grands animaux de la faune africaine comme le buffle, le lion, les éléphants etc.

Le relief de Tanguiéta est de deux types : à l'ouest la pénéplaine de la Gourma et à l'est la chaîne de l'Atacora avec des altitudes variant entre 200 et 400 m. On y rencontre partout des plateaux, des plaines, des monts et des bas fonds cultivables. En général, les arrondissements de Cotiakou et de Tanongou se situent dans la

chaîne de l'Atacora, celui de N'dahonta entièrement en plaine, alors que les terroirs de Tanguiéta et Taïacou comportent les deux types de reliefs.

Tanguiéta dispose d'un sol très diversifié. On y rencontre les sols latéritiques, les sols gravillonnaires, les sols argileux, les sols sablo-limoneux, les sols sablo-argileux, les sols limoneux, les sols sablo-gravillonnaires, les sols ferrugineux peu concrétionnés. Une forte dégradation des sols est notée et s'explique par les techniques culturales pratiquées et la faiblesse de la capacité de gestion des eaux de pluies. Les techniques de régénérescence des sols assez connus et mises en œuvre sont la pratique de la jachère et la rotation des cultures.

Le relief accidenté de Tanguiéta est favorable à un réseau hydrographique dense organisé autour de la Pendjari, principal cours d'eau de la commune. La Pendjari fait une boucle depuis l'Est de la commune pour aboutir à la commune de Matéri à l'Ouest après avoir traversé le parc dans le nord.

Les autres rivières de la commune sont des affluents de la Pendjari. On peut citer : Magou, Tchoutchoubou Tanongou, etc. Les chutes de Tanguiéta et de Tanongou sont des points d'eau remarquables de la commune. Chaque village dispose de multiples cours d'eau qui cependant tarissent à partir du mois de janvier. Heureusement, ce tarissement laisse par endroits quelques points d'eau.

Les pratiques agricoles et les techniques de pêche contribuent énormément à l'ensablement des rivières. Les bas-fonds le long des rivières sont mis en valeur pour l'installation de rizières traditionnelles.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Aspect administratif

Sur le plan administratif, la commune de Tanguiéta est subdivisée en cinq arrondissements et 39 villages. Le tableau n°1 présente la répartition des villages et quartiers de villes par arrondissement dans la Commune de Tanguiéta.

Tableau n°1 : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement

Arrondissements	Nombre de village	Villages
COTIACOU	6	Bounta, Coroncore, Cotiakou, Manoungou, Nowerere, Tora
N'DAHONTA	7	Dondongou, Nantagata, N'dahonta, Nigneri, Sammouangou, Tanhinkou, Tchaeta
TAIAKOU	12	Koutchoutchougou, Finta, Koutchekongou, Kouayoti, Bongou, Nafayoti, Nontingou, Ouankou, Tahongou, Taiacou, Yehongou, Yeyedi

TANONGOU	5	Batia, Tannongou, Tchafarga, Tchanwassaga, Tchatingou
TANGUIETA	9	Bouniessou, Djidjire Beri, Goro Bani, Mamoussa, Nanebou, Porka, Tchoutchoubou, Tiele, Yarka

Source : RGPH3, INSAE (2002) + enquêtes terrain (2006)

1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat

La gestion de la Commune de Tanguiéta est basée sur le fonctionnement des services de la mairie, des bureaux des chefs d'arrondissement et des chefs de villages et quartiers de villes. Les principaux services de l'administration locale se concentrent pour le moment à la mairie. L'administration de la mairie comporte 5 services à savoir.

1. Service des Affaires Financières (SAF) ;
2. Service de la Planification et de Développement Local (SPDL) ;
3. Service Etat Civil et de la Population (SECP) ;
4. Service des Affaires Générales (SAG) ;
5. Service Technique (ST).

Les services déconcentrés de l'Etat qui interviennent dans la Commune de Tanguiéta sont : l'office des postes et télécommunications (OPT), la gendarmerie, la circonscription scolaire, le centre de promotion sociale, le secteur du CeRPA, le centre de santé, le service d'hygiène, le centre des impôts des petites entreprises (CIPE), la Recette-Perception et le centre de promotion social (CPS).

Le tableau n°2 présente les domaines d'intervention de ses différents services.

Tableau n°2 : Domaines d'intervention des Services déconcentrés de l'Etat dans la Commune de Tanguiéta

Structures	Domaine d'intervention
Office des postes et télécommunications (OPT)	Services postaux et communication
Brigade de Gendarmerie	Sécurité des personnes et des biens
Circonscription Scolaire	Gestion de l'enseignement formel au niveau communal
Centre Communal de promotion Agricole (CeCPA)	Encadrement des producteurs et éleveurs
Centre Communal de Santé (CCS)	Soins sanitaires, Vaccinations
Service d'hygiène	Assurer l'hygiène dans la commune
Centre des Impôts des Petites Entreprises (CIPE)	Collecte des impôts locaux (foncier bâti, foncier non bâti, patentes, licences, taxes sur armes à feu et autres taxes) pour le compte de la commune,

	Collecte de certains impôts d'Etat (TVA, BIC TUTOR, etc.). Réalisation des travaux d'assiette de liquidation et de recouvrement.
Recette - Perception	Centralise toutes les recettes et les dépenses publiques de la collectivité locale. Assure la gestion des taxes indirectes perçues par le biais des agents auxiliaires de recettes (agents collecteurs, agents de la commune, membres de comité de gestion du marché).
Centre de Promotion Sociale	Appui socio sanitaire, Surveillance staturaux pondérale des enfants (pesée) Protection des enfants à travers la lutte contre le trafic et la maltraitance La protection des femmes à travers la lutte contre le mariage forcé et précoce. Micro crédit aux femmes et groupements. Secours aux indigents ; malades et secours sinistres
SBEE + SONEB	Electricité et Eau

Source : PDC (2003) + enquêtes terrain (2006)

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

Selon le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) de 2002, la population de la commune de Tanguiéta est de 54.719 habitants avec 27.120 hommes et 27.599 femmes. C'est une population en forte croissance car la population est passée de 40.430 habitants de 1992 à 54.719 en 2002 habitants. Le tableau n°3 présente la population par arrondissement.

Tableau n°3 : Populations par sexe des différents arrondissements de la Commune de Tanguiéta

Arrondissement	Population		
	Totale	Masculin	Féminin
COTIACOU	9 163	4 452	4 711
N'DAHONTA	8 735	4 220	4 515
TAIAKOU	9 716	4 749	4 967
TANONGOU	6 938	3 507	3 431
TANGUIETA	20 167	10 192	9 975
Commune DE TANGUIETA	54 719	27 120	27 599

Source : RGPH3, INSAE (2002)

Comme pour toutes les communes du pays, cette population est caractérisée par une forte proportion de jeunes. Cette population est beaucoup plus rurale (63% de l'effectif total de la population suivant le RGPH3 en 2002) qu'urbaine comme le montre le tableau n°4 qui présente la structure par âge et par sexe de la population:

Tableau n°4: Structure de la population de la Commune de Tanguiéta par âge et par sexe selon les milieux de résidence.

COM : TANGUIETE	Tous Milieux			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
	54 719	27 120	27 599	20 167	10 192	9 975	34 552	16 928	17 624
Moins d'un an	2 155	1 057	1 098	729	356	373	1 426	701	
1- 4 ans	8 156	4 197	3 959	2 688	1 347	1 341	5 468	2 850	2 618
5- 9 ans	10 658	5 643	5 015	3 584	1 903	1 681	7 074	3 740	3 334
10- 14 ans	6 532	3 576	2 956	2 631	1 411	1 220	3 901	2 165	1 736
15- 19 ans	4 813	2 362	2 451	2 051	1 094	957	2 762	1 268	1 494
20- 24 ans	3 979	1 685	2 294	1 614	795	819	2 365	890	1 475
25- 29 ans	3 525	1 511	2 014	1 434	653	781	2 091	858	1 233
30- 34 ans	3 132	1 447	1 685	1 223	591	632	1 909	856	1 053
35- 39 ans	2 647	1 233	1 414	1 048	516	532	1 599	717	882
40- 44 ans	2 305	1 077	1 228	821	402	419	1 484	675	809
45- 49 ans	1 737	835	902	601	294	307	1 136	541	595
50- 54 ans	1 418	648	770	482	225	257	936	423	513
55- 59 ans	958	460	498	320	157	163	638	303	335
60- 64 ans	999	484	515	335	146	189	664	338	326
65- 69 ans	644	318	326	190	92	98	454	226	228
70- 74 ans	514	296	218	202	111	91	312	185	127
75- 79 ans	225	127	98	90	45	45	135	82	53
80- 84 ans	156	78	78	59	26	33	97	52	45
85- 89 ans	72	37	35	27	9	18	45	28	17
90- 94 ans	31	19	12	11	8	3	20	11	9
95- 98 ans	62	29	33	26	10	16	36	19	17
Non Déclaré	1	1	-	1	1	-	-	-	-

Source : RGPH3, INSAE (2002)

La population active agricole est de 12 846 (environ 24% de la population totale) répartie en 8.732 hommes et 4.114 femmes. On compte dans la Commune 1418 femmes chefs d'exploitation contre 3 195 hommes chefs d'exploitation.

2.2 Mouvements de la population

Les mouvements migratoires sont temporaires ou définitifs dans la Commune de Tanguiéta. Elle connaît l'exode rural saisonnier observé pendant la saison pluvieuse en destination du Borgou, du Nigéria, du Ghana et du Togo et des déplacements définitifs des ménages (certains ménages se déplacent et s'installent définitivement dans le Borgou, au Nigéria, au Ghana ou au Togo).

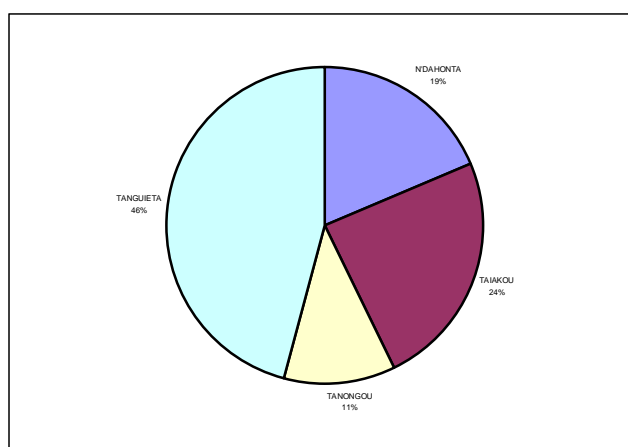
L'exode définitif jadis fréquent, est aujourd'hui en nette régression. L'exode rural noté à Tanguiéta est dû à la recherche de terres plus fertiles et du travail salarié en vue d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de certains équipements de première nécessité.

Il est noté l'arrivée massive de nigériens dont le nombre augmente de jour en jour. Ces derniers se spécialisent dans la vente des articles fabriqués à Dubai et en Chine.

2.3 Ménages

La Commune de Tanguiéta compte 8.516 ménages d'après le RGPH3. La taille moyenne d'un ménage est estimée à 7 personnes. La figure n°1 présente la répartition des 8516 ménages dans les différents arrondissements de la Commune.

Figure n°1 : Répartition des ménages par arrondissement



2.4 Ethnies dominantes

On note une diversité de groupes socioculturels qui cohabitent et œuvrent pour le développement de la commune. On note une forte disponibilité des groupes et des individus à oeuvrer pour une cohésion culturelle. Les 15 groupes socioculturels ou ethnies rencontrés dans la Commune de Tanguiéta sont :

Les Natimba,

Les Yorouba,

Les Zerma,

Les Haousatché

Les Peulhs,

Les Dendis,

Les Batombou,

Les Fon

Les Waaba,

Les Bèbèlibè,

Les Bètamaribè,

Les Gourmatchéba

Les Kountimba,

Les Mossis,

Les Berba.

Ces groupes socioculturels vivent des relations de cohabitation favorables à l'esprit communautaire à l'échelle du village ou du hameau. Le mariage et le voisinage géographique expliquent un multilinguisme assez développé et une osmose culturelle poussée. Les groupes Yorouba et Dendis qui habitent la ville de Tanguiéta forment une communauté unie par la religion (islam) et par la pratique des activités commerciales.

2.5 Religions dominantes

Les principales religions sont le monothéisme et le polythéisme. Trois principales religions cohabitent.

- *La religion traditionnelle (la 1^{ère} par le nombre).*

Elle est pratiquée par plus de 80% des populations et dans tous les villages. Les adeptes adorent des divinités près des autels faits d'amas de pierres naturelles sous de grandes essences forestières, dans les forêts ou dans des constructions spécifiques. Chaque clan a son organisation religieuse et son ordre sacerdotal spécifique.

- *L'islam (3^{ème} par le nombre)*

On trouve l'essentiel des croyants au chef lieu de la commune. Il y en a très peu dans les arrondissements. L'islam est pratiqué par les Yorouba, les Dendis, les Peuls, les Haousatché et les Mossi. Il y a cependant quelques convertis chez les Berba et Gourmantchéba

- *Le christianisme (2^{ème} par le nombre)*

Le christianisme regroupe toutes les confessions de foi se réclamant des Ecritures et notamment de Jésus-Christ. Ce sont : les Catholiques, les chrétiens des Assemblées de Dieu, les Témoins de Jéhovah, les Christianismes Célestes, les Méthodistes, les chrétiens de l'Eglise Pentecôtiste de la Foi.

2.6 Habitat

L'urbanisation est réduite à l'agglomération de Tanguiéta et représente et est de 23%. L'habitat à Tanguiéta est de type groupé ou dispersé avec des cases rectangulaires ou rondes en matériaux précaires spécifiques aux milieux ruraux.

Les matériaux de construction sont le banco et la paille pour presque tous les bâtiments dans les arrondissements. On observe, de plus en plus, des bâtiments en tôle ondulée crépis avec du ciment dans les villages. Pour ce qui est de la ville de Tanguiéta, les constructions en banco représentent 91% contre 6% pour celles en dur. Les habitations couvertes de tôle représentent 44% selon les enquêtes réalisées

dans le cadre du Registre Foncier Urbain Simplifié (RFUS). Le parc locatif lui n'est que de 9% de toutes les constructions de la ville de Tanguiéta.

Le lotissement est encore partiel dans l'arrondissement de Tanguiéta. Il ne concerne que les quartiers de Porka, Yarika, Djidjiré- Béri, Tchoutchoubou, Goro-bani où il devra se poursuivre. Les autres arrondissements ne sont pas lotis.

Le Registre Foncier Urbain Simplifié (RFUS) réalisé avec l'appui du PADEL a été l'occasion d'avoir des informations sur le foncier urbain de Tanguiéta notamment :

- Nombre de parcelles : 1930 ;
- Nombre de bâtiments : 3705 ;
- Nombre de contribuables recensés : 1948 ;
- Nombre d'établissements : 280 ;
- Nombre de parcelles dans les quartiers de Yarka, Tchoutchoubou, et Porka (de 1981 à 1996) : 919 ;
- Nombre Total d'unités foncières potentielles : 2942 (dont 1240 en zone aggloméré, 617 dans les autres villages de l'arrondissement de Tanguiéta et 1085 à Taiacou) ;
- Nombre de rues baptisées : 40 à Tanguiéta centre ;
- Plusieurs cartes et plans de lotissement des quartiers ayant bénéficié du RFUS.

Les problèmes de l'habitat à Tanguiéta sont liés à la destruction des bâtiments suite aux vents et aux grandes pluies qui affaiblissent les fondations des bâtiments. Quant à l'urbanisme, il souffre du non achèvement du lotissement de certains quartiers et de la non viabilisation de ceux déjà lotis.

Pour son approvisionnement en eau, la Commune de Tanguiéta dispose de 41 puits à grand diamètre, 56 puits traditionnels et 81 pompes répartis dans des concessions dans tous les arrondissements. Le réseau d'adduction d'eau ne couvre que certains quartiers de la ville de Tanguiéta où est implanté le service de la SONEB. La longueur du réseau est de 35.307 mètres dont 17.307 mètres pour le réseau de distribution avec au total 242 abonnés.

Les principales difficultés liées au secteur de l'eau sont :

- Le Tarissement précoce de certains forages en saison sèche (Taiacou, Cotiakou) ;
- Le Mauvais fonctionnement des comités de gestion des points d'eau ;
- La Faible couverture en eau potable.

Le tableau n°5 présente la répartition des puits à grand diamètre et des pompes dans les arrondissements de la Communes.

Tableau n°5: Répartition des puits à grand diamètre et des pompes dans les arrondissement de la Communes

Arrondissement	Puits à grand diamètre	Pompes
Tanguiéta	13	17
Cotiacou	05	07 dont 02 en panne
Taiacou	16	27
N'dahonta	05	18 dont 02 en panne
Tanongou	03	12

Source : PDC (2003)

L'assainissement reste embryonnaire dans la commune. La défécation en pleine nature est encore largement pratiquée et les ordures sont jetées dans la nature en dépôt sauvage. Dans la ville de Tanguiéta, le problème de dépotoirs sauvages d'ordures est ressenti du fait de la relative concentration humaine. Ce qui n'est pas encore le cas des autres arrondissements qui sont caractérisés par des habitats dispersés. Trois (03) structures de collecte d'ordures existent mais sont non fonctionnelles.

Les populations ont adopté plus ou moins l'utilisation des latrines dans la ville de Tanguiéta ce qui n'est pas encore le cas dans les villages. Par ailleurs, l'assainissement de la ville de Tanguiéta souffre du manque de caniveaux, d'évacuation des eaux pluviales qui occasionnent l'érosion des rues. En général l'hygiène et l'assainissement sont des secteurs qui ont besoin d'une grande sensibilisation pour le changement de comportement des populations dans les quartiers centraux de la ville de Tanguiéta.

Il existe Quatre sources principales d'énergie: l'énergie électrique (*SBEE*) accessible seulement dans la ville de Tanguiéta, les produits pétroliers, le bois de chauffe utilisé partout ailleurs et l'énergie solaire. Certains centres de santé sont équipés de plaques solaires fonctionnant avec plus ou moins de bonheur. La SBEE installée au chef lieu de la commune fournit à la ville l'électricité. Certains quartiers de la ville sont très faiblement alimentés en électricité.

Dans le souci d'animer les vidéoclubs et les réjouissances populaires, certains opérateurs économiques achètent des groupes électrogènes. Au niveau des arrondissements et des villages, la principale source d'énergie reste le bois de chauffe, devenu de plus en plus rare du fait de la forte pression exercée sur les ressources forestières. Quelques rares familles s'éclairent la nuit avec la paille tandis que les autres utilisent la lampe et/ou la torche.

Les produits pétroliers sont servis à partir de la station de distribution de Tanguiéta et de la cuve de N'dahonta. Les produits distribués sont l'essence, le gasoil et le pétrole lampant. Cette source d'énergie est utilisée pour les véhicules, les engins, les groupes électrogènes et les moulins à céréales.

Une très petite frange de la population utilise le gaz domestique pour les travaux ménagers. Il s'agit généralement des travailleurs publics et privés et des opérateurs économiques. Les produits pétroliers sont souvent rares à cause des fréquentes ruptures de stocks et de l'insuffisance des points de vente.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

On note qu'il n'y a pas de chefferie traditionnelle dans la commune de Tanguiéta comme c'est le cas au Sud Bénin. Cependant, dans le village de TAIACOU, il existe un chef choisit par la divinité qui a la charge de trancher toutes les affaires. Il cumule les fonctions de Chef Village, de Chef Canton et de Chef Séculier.

Aussi, dans le village de Tora dans l'arrondissement de Cotiakou, il y a un Chef de Clan dénommé YANKAKE ou grand prêtre du fétiche TCHANKPA. Son adjoint est automatiquement nommé Chef de Village.

3.2 Organisation de la société civile

La société civile de Tanguiéta est organisée en groupements et associations par secteur d'activités et dont la vocation est de contribuer au développement des différents secteurs de développement de la Commune. Ainsi, l'on rencontre les organisations autour de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, du transport, de l'artisanat, de l'éducation et l'enseignement, etc.... La plupart d'entre elles ont été créées sur stimulation d'intervenants extérieurs.

Il s'agit :

- Les producteurs agricoles forment des groupes d'entraide dans les villages pour faire face aux travaux qui nécessitent une main-d'œuvre abondante. En dehors de cette forme d'organisation, des groupements sont constitués dans le cadre de l'organisation des systèmes d'approvisionnement en intrants, d'obtention de crédit, de renforcement de capacités de production et d'organisation de la commercialisation. Les types de groupement rencontrés sont les Groupements Villageois des (GV), les Groupements de Femmes (GF) et les Groupements Professionnels Agricoles (GPA). Les nombres des différents types de groupement à caractère agricole sont présentés dans le tableau n°6

Tableau n°6: Les types de groupements

GV					GF					GPA				
T	Enr	Membres			T	Enr	Membres			T	Enr	Membres		
		H	F	T			H	F	T			H	F	T
38	33	8678	125	8803	54	40	06	493	499	39	39	5610	70	5680

Source : CeCPA (2004)

Légende : T= total ; Enr = enregistrés ; F= femme ; H= homme

Tous les groupements présentés dans le tableau n°7 sont réunis au niveau communal en une organisation faïtière dénommée " l'Union Communale des Producteurs " (**UCP**). Cette union est très active dans l'approvisionnement des paysans en intrants agricoles, spécifiquement en intrants coton et dans la commercialisation du coton.

Bien qu'ils aient comme attribution principale la promotion du monde rural dans tous les domaines, le dynamisme des GVPC et des GPA se limite à la commercialisation des produits dans les filières organisées.

Actuellement, les GV sont spécialisés et on distingue les GVPC (groupement villageois producteur de coton), GVPA (groupement villageois producteur d'anacarde), GVPR (groupement villageois producteur de riz.

- Les artisans sont organisés et affiliés à la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB).
- Dans le domaine de la santé, il y a des Comités de Gestion des Centres de Santé (COGEA au niveau des arrondissements et COGEC pour la commune). Ces comités sont responsables de la gestion rationnelle des patrimoines des centres de santé y compris les produits pharmaceutiques et les moyens d'évacuation.
- Dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, les Associations des Parents d'élèves (APE) sont les organisations qui collaborent avec les enseignants pour la résolution des problèmes des établissements, y compris ceux liés aux infrastructures.
- Dans le domaine du transport, les démembrements des deux principales organisations syndicales des transporteurs existent. Il s'agit de l'UNACOB et de l'UCTIB.

3.3 Structures d'accompagnement du développement de la commune

Le développement de la commune de Tanguiéta est accompagné par un ensemble diversifié de structures. Il y a, aussi bien les structures de l'Etat que les structures de la société civile, surtout les ONGs. La principale structure déconcentrée de l'état qui a pour rôle d'encadrer la commune pour son développement de façon générale et particulièrement pour le développement de son agriculture est le CeCPA.

Les autres structures d'appui sont les ONG, les projets de développement et les structures de micro-finance. Ces partenaires interviennent dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'auto promotion, de la micro finance et des activités génératrices de revenus. Le point des principaux acteurs de développement de la commune de Tanguiéta est présenté dans le tableau n°7

Tableau n°7 : Point des acteurs de développement de la commune de Tanguiéta

N°	Dénomination	Domaines d'activités	Partenaires locaux	Types de relations	Observations
Intervenants internes ou locaux					
01	CENAGREF/ Projet Pendjari	Faune,			
02	ODES	Santé, micro finance agriculture nutrition			
03	JURA Afrique	Agriculture, santé, environnement alphabétisation, enfance et femme			
04	TITOUA	Alphabétisation santé nutrition			
05	ADI	Santé, micro-finance et AGR			
06	BODARIMA	Santé, environnement			
07	Action et Développement	NTIC			
08	T'TiiM	Santé, micro-finance			
09	CDD	santé			
10	POTAL MEN	Alphabétisation et santé			
11	MORITZ	santé			
12	TIWINTI				
13	EEAD				
14	CLCAM	micro-finance			
Projets et autres intervenants externes					
15	CBDIBA	Micro finance décentralisation			
16	PADSA	Agriculture et AGR			

N°	Dénomination	Domaines d'activités	Partenaires locaux	Types de relations	Observations
17	ORPIDE/ PROMIC	Santé, micro-finance			
18	ALPHA et OMEGA/ PDRT	Agriculture, environnement et planification du développement	Communauté	Encadrement	
19	SNV	renforcement des capacités	Communes et ONG	Contractuel	
20	PRODECOM	Renforcement des capacités des communes	Communes	Contractuel	
21	BUPDOS	Agriculture, santé environnement alphabétisation, infrastructure	Communauté	Contractuel	
22	AGeFIB	Micro finance et infrastructure socio communautaires	Communauté	Contractuel	
23	PPLS	Santé	Communauté	Contractuel	
24	SIL	Alphabétisation, traduction et linguistique	Communauté	Assistance	
25	Ministère de Jésus	Infrastructure	Communauté	Assistance	
26	CI-AF	-			
27	PADPPA	Pêche artisanale	Communauté	Encadrement	
28	PAMRAD	Développement monde rural			
29	PADSA	Développement Agricole			
Services déconcentrés de l'Etat					
30	CPS	Protection sociale	Population et ONG	collaboration	
31	Brigade	sécurité	Toute la population		
32	CCS	Bien être social	communautés		
33	Service alphabétisation	Education	communautés	Formation	
34	CeCPA	Agriculture, élevage et pêche	Communautés	Encadrement et formation	
35	Circonscription scolaire	Education	APE et enseignants	Encadrement	
36	AGETIP	Infrastructures	Communautés	Contractuel	

Source : PDC (2003) + Enquêtes terrain (2006)

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

La Commune de Tanguiéta dispose d'un nombre suffisant de centre de santé devant lui permettre d'assurer une très bonne couverture sanitaire. En effet, il y existe cinq (5) centres de santé d'arrondissement à raison d'un centre de santé par arrondissement, un (1) centre communautaire situé à Coroncoré dans l'arrondissement de Cotiacou et trente trois (33) Unités Villageoises de Santé construites en général en matériaux précaires, sauf l'UVS de Ouankou (arrondissement de Taïacou) construit avec l'appui de l'AGeFIB et de l'ONG ORPIDE.

De plus, l'hôpital saint Jean de Dieu de Tanguiéta, hôpital confessionnel retenu comme hôpital de zone, dispose de tous les services nécessaires pour apporter des soins adéquats aux populations de la Commune. Cet hôpital à une bonne renommé au-delà de la Commune et du Bénin. Il dispose des services médicaux comme : la pédiatrie, la médecine, la maternité, l'échographie, le laboratoire, les urgences, la chirurgie. Les services cardiologique et ophtalmologique sont animés périodiquement par des spécialistes qui viennent d'Italie et du Togo. Il est fréquenté par les populations des Communes voisines et des pays voisins à savoir le Burkina Faso, le Togo, le Nigeria et le Niger. Il est devenu de ce fait, un hôpital sous-régional à forte sollicitation en soins de santé ; ce qui fait que le personnel qualifié disponible est souvent débordé.

Les centres de santé d'arrondissement sont en général des complexes de dispensaire et de maternité.

Cependant, malgré l'existence de ses infrastructures sanitaires, de nombreuses autres difficultés continuent de faire souffrir la population de Tanguiéta par rapport aux soins de santé dont le tableau n'est pas encore reluisant. De façon concrète, il s'agit de :

- Absence de médecin dans les centres de santé d'arrondissement. Seul le CCS, abritant le siège de la zone sanitaire qui regroupe Coby-Matéri-Tanguiéta dispose d'un (1) médecin qui est le coordonnateur de cette zone sanitaire ;
- Manque de sages femmes dans tous les centres de santés des arrondissements. Dans la plupart des maternités et des UVS, ce sont des matrones (femmes accoucheuses) qui suppléent au manque de personnel qualifié. En cas de difficultés majeures, elles recourent aux infirmiers ; ce qui gêne les populations qui préfèrent accoucher à domicile avec tous les risques possibles. Cette situation explique le fort taux de mortalité infanto- juvénile (121 pour 1000) observé dans la Commune ;

- Insuffisance d'équipements hospitaliers, même à l'hôpital St Jean de Dieu qui déborde de patients ;
- Manque de célérité dans les traitements ;
- Mauvais accueil des patients.

Cette situation amène actuellement les populations à adopter des pratiques comme l'automédication, les accouchements à domicile, la faible fréquentation des centres de santé. Il en découle finalement un accroissement des taux de mortalité infantile et maternelle et une très forte prévalence des épidémies et des IST/VIH/SIDA.

Les infrastructures, équipements et personnel de santé de la commune de Tanguiéta sont présentés dans le tableaux n°8.

Tableau n°8: Situation de la commune de Tanguiéta en infrastructures et agents de santé

Arrondissements	Infrastructures						Lits d'hospitalisation	Personnel				
	D	M	P	C	H	U		Médecin	Infirmier	Sage femme	Aide	Laborantin
Cotiakou	02	02	02	00	00	05	06	00	03	00	04	00
N'Dahonta	01	01	01	00	00	08	08	00	03	00	03	00
Tanguiéta	02	01	03	00	01	05	07	00	05	02	08	01
Tanongou	01	01	01	00	00	09	03	00	02	00	04	00
Taïacou	01	01	01	00	00	05	05	00	01	00	02	00
Hôpital ST Jean de Dieu	01	01	01	01				10	20	03	40	5
Total	08	07	09	01	01	32	29	10	34	05	61	6

Source : données fournies par l'hôpital de zone

D : Dispensaire M: Maternité P : Pharmacie C : Clinique H : Hôpital

U : Unités villageoises de santé

Le tableau n°9 permet de constater qu'il y a seulement un (1) médecin pour 5 472 personnes et un (1) infirmier pour 1 610 personnes ; ce qui est loin du niveau recommandé par l'OMS.

En appui à la médecine moderne, il y a des guérisseurs traditionnels dans tous les arrondissements. Ces derniers sont très peu organisés, apportent des soins douteux et collaborent peu avec la médecine moderne.

4.2 Action sociale

Dans le domaine des actions sociales dans la commune de Tanguiéta, on peut citer les actions de CPS, du Ministère de Jésus et de l'Hôpital Saint Jean de Dieu. Ce dernier dispose d'un Centre Nutritionnel qui s'occupe des enfants malnutris.

4.3 Education et formation

Le système éducatif de la commune de Tanguiéta comprend trois ordres d'enseignement à savoir l'enseignement maternel, l'enseignement primaire, et l'enseignement secondaire. Le tableau n°9 présente la situation des infrastructures scolaire de la commune de Tanguiéta pour les niveaux d'enseignement maternel et primaires.

Tableau n°9: Situation de la commune de Tanguiéta en infrastructures scolaires de la maternelle et du primaire

Arrondissements	Ecoles maternelles				Ecoles primaires							
	Pu	Pr	Equipements	Ens	Pu	Pr	Equipements		GP	Ens	Ca	
							C : 1-3	C : 4-6				
Tanguiéta	1	1	4 salles de classe (2 et 2) ; 4 latrines (2 et 2) ; meubles en bon état ; 42 et 46 élèves en 2004 dont 46,59% de filles.	1 par école	13	2	4	9	60	66	2	
Taiacou				8	0	4	4	30	30	3		
Tanongou				6	0	5	1	19	20	4		
Cotiacou				7	0	6	1	20	17	5		
N'dahonta				7	0	5	2	27	27	2		
Total commune	1	1			41	2	24	17	156	158	17	

Source : Circonscription scolaire de Tanguiéta (2004)

Légende

Pu= Publique ; Pr= Privé ; Ens= Nombre d'enseignants ; C : 1-3 = Nombre d'écoles de 1 à 3 classes ; C : 4-6 = Nombre d'écoles de 4 à 6 classes ; GP= Groupe pédagogique ; Ca= Cantine

L'enseignement maternel nécessite la création d'autres écoles et le recrutement d'enseignement.

Selon les statistiques de la circonscription scolaire, l'effectif des élèves de l'enseignement primaire en 2004 était de 9.147 dont 3.421 filles, soit 37,40% des effectifs. Ces élèvent utilisent 144 salles de classes dont 95 en matériaux durables, 49 en matériaux précaires (38 à rénover). Les écoles disposent au total de 45 latrines (23 à rénover), de 5 logements (4 à rénover). Au total 16 écoles disposent de

cantines dans la Commune. Il s'agit de 6 cantines gouvernementales et de 11 cantines du Programme Alimentaire Mondial.

L'enseignement primaire souffre d'une insuffisance de ressources humaines de qualité. A cela s'ajoute l'absentéisme des enseignants qualifiés à leur poste dans tous les arrondissements. Les raisons évoquées çà et là sont entre autres, les grèves, le manque de logement, la mauvaise planification des formations pédagogiques et parfois, le refus de certains enseignants à rejoindre leur poste de travail dans les zones déshéritées.

Par ailleurs, l'occupation des garçons au champ, le mariage forcé et précoce des filles et le mauvais fonctionnement des associations des parents d'élèves sont des situations préoccupantes.

Les infrastructures scolaires pour la plupart en matériaux précaires nécessitent d'être remplacées ou réfectionnées.

Tanguiéta dispose d'un collège public d'enseignement général qui comprend le 1^{er} et le 2nd cycles. Le collège de Tanguiéta est exposé à d'énormes difficultés pour lesquelles la Commune est presque impuissante du fait que cet ordre d'enseignement ne relève pas de ses compétences. Toutefois, le conseil communal a la possibilité de solliciter ou d'appuyer les structures déconcentrées de l'Etat dans la recherche de solutions aux difficultés.

Dans le domaine de l'alphabétisation, des choses formidables se réalisent dans la commune de Tanguiéta. Des ONG ont été créées à côté du Service d'Alphabétisation par ethnie. Ainsi,

- L'ONG américaine CIL est créée à côté des ethnies Berba et Natemba. Cette ONG est actuellement entrain de traduire la Bible en Berba ;
- L'ONG POTAL MEN est créée à côté des Peulhs ;
- L'ONG TIWINTI à côté de l'ethnie Wama ;
- L'ONG TI TWA à côté de l'ethnie Naténi ;
- L'ONG TEMA à côté de l'ethnie Gourmantché.

La stratégie de ces ONG est de capter les appuis pour soutenir les commissions linguistiques.

4.4 Arts, culture, sports et loisirs

4.4.1 Arts et culture

La pluralité culturelle de la Commune de Tanguiéta lui donne un caché spécial par rapport à la diversité des cérémonies, rites initiatiques, manifestations et fêtes traditionnelles. Ceci est la source de beaucoup de danses modernes, traditionnelles et folkloriques qui sèment la joie dans les cœurs les habitants de Tanguiéta.

4.4.2 Sports et loisirs

Sur le plan sportif, la pétanque, le football, le hand-ball, le volley-ball, le basket-ball, l'athlétisme, le tennis de table, le land tennis, le tir à l'arc et la lutte traditionnelle occupent bon nombre des jeunes de la Commune.

Pour les loisirs, d'autres jeux favoris tels que le jeu de pique (le plus pratiqué actuellement par les jeunes), le scrabble, la dame et la belote, sont pratiqués en plus des représentations théâtrales, ballets, et projections des vidéo clubs.

La répartition des infrastructures de sport et de loisir dans la commune est présentée dans le tableau n°10.

Tableau n°10 : Répartition des infrastructures de sport et de loisir dans la commune de Tanguiéta

Arrondissement	Centre de loisir		Terrain de sport	
	Nature	Nombre	Nature	Nombre
Taïacou	Maison des jeunes	1	Football	1
Cotiacou	Centre Communautaire	1		
Tanguiéta	Maison des jeunes	1	Football	3
	Maison du peuple	1	Hand-ball	1
	CLAC	1	Basket-ball	1
Volley-ball			1	
N'dahonta	-	-	Football	1
Tanongou	-	-	Football	1
Total Commune		5		8

Source : PDC (2003)

Les besoins de Tanguiéta par rapport aux sports et loisir portent sur l'équipement des centres de loisirs et de sports en matériels audiovisuels, en matériels sportifs et en mobiliers et sur l'amélioration de l'état des infrastructures abandonnées : terrains de sport, maisons des jeunes et des loisirs.

CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité économique de la Commune de Tanguiéta. Elle est influencée par des facteurs naturels tels que les types de sols, la végétation, le climat, etc. et des facteurs humains tels que la répartition par sexe des actifs agricoles.

Tanguiéta dispose des sols caillouteux, gravillonnaires, sablonneux, argilo-sableux et des bas-fonds appropriés pour diverses cultures. Ces sols constituent le support d'une végétation propre aux savanes arborées, boisées et des galeries étroites à dominance de karité, de néré, de baobab et de caïlcédrat. La commune compte 12.846 actifs agricoles (environ 24% de la population et 35% de la population rurale) répartis en 8.732 hommes et 4.114 femmes. On y compte 1.418 femmes chefs d'exploitation contre 3.195 hommes chefs d'exploitation.

La production végétale est très variée. Elle regroupe : a) des céréales telles que le sorgho, le mil, le fonio, le riz et le maïs ; b) des légumineuses telles que l'arachide, le niébé, le soja ; c) des racines et tubercules telles que l'igname, le manioc, la patate douce et le taro ; d) des cultures maraîchères telles que le piment, la tomate, le gombo et e) les cultures de rente telle que le tabac et le coton. Les superficies et les rendements des principales cultures sont présentés dans le tableau n°11.

Tableau n°11 : Principales productions et rendement des principales cultures (2003-2004)

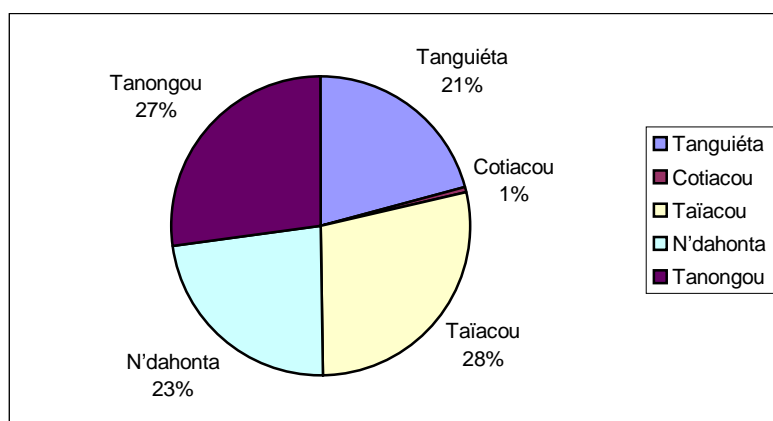
Cultures	Superficies (ha)	Rendement (Kg/Ha)	Production (T)
Maïs	2469	1400/1750	3938
Sorgho et petit mil	4363	950	4145
Riz	791	2450	1946
Igname	1867	14500	27444
Manioc	684	10000	6840
Patate douce	95	9700	922
Haricot	2722	800	2177
Arachide	1265	1320	1670
Coton	2195	1200	2634

Source : CeCPA Tanguiéta (2004)

Les techniques de production agricoles demeurent encore traditionnelles avec utilisation des outils manuels que sont la houe, la daba, la machette, etc. La culture extensive et itinérante sur brûlis est pratiquée avec le billonnage et le labour à plat. La jachère est pratiquée ainsi que les associations de cultures. Avec la culture du coton il y a eu l'introduction de la culture attelée dans tous les arrondissements mais très faiblement à Cotiacou qui à un terroir rocailleux et accidenté. En 2004, 575 charrues ont été dénombrées. Ces charrues, selon les statistiques du CeCPA, servent à traiter environ 65% des superficies emblavées dans la commune (14. 882 ha sur 22.128 ha cultivées en 2004).

La figure n°2 montre la répartition des charrues dans les 5 arrondissements de la Commune.

Figure n°2 : Répartition des charrues dans les 5 arrondissements de la Commune



L'utilisation des engrais chimiques et des insecticides concerne seulement le coton, le maïs, le riz et l'arachide dans une proportion moindre soit 5.852 ha pour la campagne agricole en 2003- 2004. Les statistiques du CeCPA de Tanguiéta pour 2004 révèlent qu'au cours de cette campagne 1065,75 T d'engrais et 13.970 litres d'insecticides ont été utilisés.

Une pratique agro forestière d'intérêt consiste à protéger les arbres utiles comme le néré, le karité, le baobab, le tamarinier dans les champs. Ces arbres ne sont presque jamais plantés mais sont entretenus par les paysans. On note par ailleurs des plantations de fruitiers et d'arbres utiles comme le manguier, le goyavier, le papayer, l'oranger, le citronnier et le neem autour des habitations. Il existe en nombre réduit de petites plantations (0,25 ha à 1ha) de manguiers, d'eucalyptus, d'anacardiens et de tecks dans tous les arrondissements et qui sont installées avec l'appui des projets et des ONG.

La vie agricole de la Commune de Tanguiéta est animée par les groupements des producteurs (GV, GPA, GF) sous l'encadrement des techniciens agricoles du CeCPA et de quelques ONG intervenant dans l'agriculture. Cependant cette animation n'est organisée qu'autours de la filière coton. Les structures villageoises disposent de 6 magasins de stockage dont 4 à Tanguiéta et 2 à Tanongou et de 6 Banques de vivre dont 3 à Taïacou et 3 à Tanguiéta.

D'une manière générale l'agriculture dans la commune est confrontée à plusieurs problèmes notamment :

- L'appauvrissement des terres ;
- Le faible prix de vente de produits agricoles ;
- Le faible encadrement des paysans et le manque d'intrants ;
- La faible organisation des agriculteurs et le faible fonctionnement de leurs groupements et associations.

Une promotion de l'utilisation des outils de production et des technologies permettant d'intensifier la production agricole est nécessaire pour améliorer la productivité des facteurs de production de la commune.

L'encadrement agricole nécessite aussi d'être réorganisée avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des membres d'organisations de producteurs pour l'approvisionnement des intrants et le développement d'une commercialisation agricole professionnelle. Tout ceci devra se faire afin d'améliorer les revenus agricoles. Les efforts de beaucoup de projets de développement actuellement en cours (Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire–LISA, Projet d'Appui au Monde Rural de l'Attacora Donga- PAMRAD, Projet de Développement des Racines et Tubercules – PDRT, etc.) vont dans ce sens et une coordination de leurs diverses actions par les services techniques de la Mairie permettra aux autorités communales de bien canaliser les interventions allant dans le sens du développement agricole.

5.2 Elevage

L'élevage est la seconde activité de la plus part des ménages de la commune de Tanguiéta. La présence de montagnes, de collines et de cours d'eau qui ne tarissent pas est favorable au développement du pâturage. Le système de pâture est la vaine pâture surtout en saison sèche. Les espèces élevées sont diverses. Elles comprennent : les bovins, des caprins, des ovins, des porcins, la volaille (poulets, pintades, canards etc.), les équins etc. La taille du cheptel en 2003 est présentée dans le tableau n° 12.

Tableau n°12 : Effectif du cheptel

Espèces	Nombre de têtes appartenant aux :		
	Hommes	Femmes	Total
Bovins	8400	-	8400
Ovins	7740	860	8600
Caprins	14080	3520	17600
Porcins	3350	3350	6700
Equins	18	-	18
Volaille	16.800	11.200	28.000

Source : CeCPA Tanguiéta (2004)

La Pendjari et ses affluents constituent les principaux endroits où les animaux trouvent de l'eau. La commune ne dispose que d'un barrage, celui de Taiacou qui tarit très précocement. Tous les groupes socio-culturels pratiquent l'élevage. Mais l'élevage des bovins ne se fait que par les peuhls qu'on peut classer en peuhls nationaux résidant dans la commune ou venus d'autres régions du Bénin et en peuhls transhumants transfrontaliers.

Chaque année les peuhls transhumants nationaux et transfrontaliers venant des autres communes du Bénin ou du Burkina, du Mali et du Niger, traversent ou campent dans la commune. L'inobservation de la loi 87-013 du 21 septembre 1987 fixant entre autres des couloirs de passage et des zones de pacage provoque bien souvent des conflits entre peuhls transhumants et populations sédentaires du fait de la destruction des cultures.

L'élevage à Tanguiéta subit les effets des épizooties fréquentes qui déciment le cheptel. Les maladies les plus rencontrées sont : la pasteurellose bovine, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants, la maladie de Newcastle, le charbon bactérien, l'hémoparasitose et l'endoparasitose. Les soins vétérinaires sont encore mal prodigués. Les bovins sont plus soignés que les petits ruminants et la volaille. Il n'existe pas de pharmacie vétérinaire dans la commune. Toutefois les vaccinateurs villageois formés par le CeCPA et par quelques ONG dans certains villages sont plus ou moins opérationnels.

5.3 La chasse et la pêche

Le Parc National de la Pendjari classé dans la réserve mondiale de la biosphère constitue la principale réserve forestière et animalière de la commune. Il couvre une superficie de 477.802 ha et comprend le parc protégé (266.040 ha), la Zone Cynégétique de la Pendjari (170.080 ha) et la Zone de chasse de Konkombri (41.682 ha).

Le parc de la Pendjari abrite une faune diversifiée qui constitue une énorme richesse. On y rencontre presque toutes les espèces de la faune africaine.

La grande faune compte plus de 20 espèces entre autres le Lion, l'éléphant, le buffle, le bubale, le damalisque, le lycaon, le Guépard, le phacochère et une variété impressionnante de singe. L'avifaune est également riche avec des espèces comme la grue couronnée, le héron, l'aigrette, le marabout, les calaos etc. Les terroirs villageois abritent le petit gibier tel que le francolin, la pintade, l'aulacode, les cervidés, les singes, les canards sauvages.

La chasse dans le parc est une activité sportive qui s'effectue sous le contrôle du Centre National de Gestion des Réserves de la Faune (CENAGReF) et des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de la Faune (AViGReF). Pour ce faire, 23 garde-chasses sont utilisés dans l'arrondissement de Tanongou. La chasse dans les terroirs villageois est la petite chasse à la battue, au fusil et aux pièges.

La pêche est une activité peu développée à Tanguiéta car il n'y a pas de pêcheurs professionnels dans la commune sauf dans la Pendjari où vivent de petites équipes de pêcheurs maliens. Cependant dans plusieurs cours d'eau comme à Tanongou, à Magou (N'dahonta), à Bongou (Taïacou), à Tchoutchoubou (Tanguiéta) et deux autres à Cotiakou, quelques autochtones pratiquent la pêche à la ligne et à la nasse.

5.4 La transformation et stockage

Il existe quelques structures de stockage mais la production est insuffisante et les ménages sont obligés de vendre leurs productions pour subvenir aux besoins des ménages.

La transformation et le stockage ne sont pas développés dans la Commune. En effet, les techniques de stockage n'étant pas maîtrisées par les producteurs et les équipements étant absents, le bradage des récoltes juste après les récoltes ne permet pas aux producteurs de vendre à des prix bien rémunérateurs.

5.5 Artisanat

Le secteur de l'artisanat est bien développé dans la Commune de Tanguiéta seulement que les artisans travaillent pour la plupart dans l'informel. L'entrepreneuriat artisanal est très peu développé pour plusieurs raisons à savoir : le manque de formation appropriée, le caractère rébarbatif du processus de formalisation des entreprises par les artisans, les tracasseries fiscales, la faible rentabilité des activités.

Tous les petits métiers des villes sont rencontrés au chef lieu de la Commune. Il s'agit notamment du: tricotage, du tissage, de la broderie, de la charpenterie, de la soudure, de la forge, de la cordonnerie, de la coiffure, de la photographie, de la réparation du matériel électroménager et des moyens de déplacement (bicyclettes, motos et automobiles), etc. Quelques-uns des acteurs de ces métiers sont retrouvés dans une moindre mesure dans les chefs lieux des autres arrondissements alors que dans les villages les artisans de la vannerie, de la forge, de la poterie et de la sculpture sont les plus rencontrés. Déjà en 1998, le PADEL a recensé dans son étude socio-économique plus de 120 artisans.

Cet artisanat souffre du manque d'encadrement et de formation lui permettant de s'adapter à l'évolution et de se valoriser dans le cadre du tourisme dans la commune.

5.6 Commerce

La commune de Tanguiéta est l'un des centres commerciaux les plus dynamiques de l'Atacora Ouest. La ville de Tanguiéta abrite beaucoup de transporteurs, de commerçants distributeurs de produits manufacturés, de collecteurs de produits agricoles. Les collecteurs de Tanguiéta opèrent sur les marchés de Tanguiéta, Tantéga, Cobly, Matéri, Boukoumbé, Manta, Gouandé, et même de Gando de dans la zone franche Sinkansé auTogo.

La commune dispose de 4 marchés importants (Tanguiéta, N'dahonta, Tanongou et Taiacou). Les différents marchés de la commune sont présentés dans le tableau n°13.

Tableau n°13 : Principaux marchés de Tanguiéta

Nom du marché	Superficie	Nombre de vendeurs	Périodicité	Importance	Influence
Marché central de Tanguiéta	02 ha	500	7jours (lundi)	régionale	Matéri, Boukombé, Cobly, Natitingou Toucountouna, Kouandé, Kérou
Marché de N'dahonta	1ha	300	7jours (dimanche)	régionale	Matéri, Boukombé, Tanguiéta Cobly, Natitingou Toucountouna, Kouandé, Kérou
Marché de Tanongou	0,75 ha	136	7jours (dimanche)	régionale	Natitingou, Toucountouna, Tanguiéta
Marché de Taïacou	0,75	150	7jours (samedi)	communale	N'dahonta, Manta, Tanguiéta

Source : PDC (2003)

Les opérations commerciales effectuées sur ces marchés concernent en général les produits agricoles (niébé, maïs, riz, sorgho, petit mil, arachide, igname), les animaux domestiques (petits ruminants et volailles) et les produits manufacturés (tissus, chaussures, appareils électroniques). Tous ces produits sont d'abord drainés vers le marché de Tanguiéta avant d'être redistribués vers d'autres localités du pays et du Burkina Faso.

Les boutiques de vente de produits manufacturés et des divers articles se trouvent uniquement dans l'arrondissement central et dans quelques villages. Les produits sont en général ceux de l'alimentation générale, les pièces détachées des motos et vélos, les ustensiles de cuisines, la quincaillerie, etc.

Les termes de l'échange des produits d'agriculture et d'élevage ne sont pas favorables aux producteurs et aux éleveurs. Les prix leur sont en effet imposés par les commerçants. Les marchés les plus importants sont N'dahonta et Tanguiéta dans la commune et Tantéga, Cobly, Gando dans les communes voisines et au Togo. Certains commerçants se rendent au Burkina Faso et au Ghana pour se ravitailler.

Les commerçants revendeurs et promoteurs d'autres activités obtiennent le crédit de démarrage ou de renforcement de leurs activités auprès des structures comme la CLCAM, le CeCPA, le CPS, le PADSА et les ONG.

Les problèmes soulevés par les uns et les autres dans ce secteur sont les tracasseries dans le déplacement des marchandises, les impôts et taxes jugées élevées, la faible organisation des acteurs et l'insuffisance de crédits.

5.7 Transport et communication

- **Transport**

Malgré la concentration d'acteurs économiques (commerçants et transporteurs) dans la Commune de Tanguiéta, son réseau routier est n'est pas encore bien aménagé. Elle est traversée par les routes Inter-Etats Bénin-Burkina et Bénin-Togo. Ces routes constituent de grandes opportunités pour les arrondissements de Cotiakou, Tanguiéta, Taïacou et N'dahonta. Elles facilitent l'accès des populations aux services sociaux et l'écoulement des productions vers l'extérieur.

Par contre, les pistes reliant les villages et les chefs lieux des arrondissements sont soit non ouvertes, soit très mal entretenues. L'ouverture de certaines pistes *dans* l'arrondissement de Cotiakou est très compliquée par le relief et nécessite des investissements très importants. Les arrondissements de N'dahonta, Tanongou et Taïacou ont plusieurs localités villageoises encore très enclavées. Certains écoliers sont obligés parfois de s'absenter pendant la saison pluvieuse du fait de l'inexistence de ponts sur le bras de certains cours d'eau.

Le tableau n°14 présente l'ensemble des pistes inter-arrondissements et inter-villages.

Tableau n°14 : Point des pistes inter- arrondissements et inter- villages

Arrondissement	Pistes	Etat	
		Pistes carrossables	Pistes cyclables
N'dahonta	N'dahonta-Natagata :	X	X
	N'dahonta -Tchaéta :	X	X
	N'dahonta -Samouangou	X	X
	N'dahonta - Nignéri :	X	X
	N'dahonta –Dondongou :	X	X
	N'dahonta –Tanhinkou :	X	X
	Tapouèkou- Natagata :	X	X
	Nignéri-Dondongou- Tchaéta :	X	X
Cotiakou	Cotiakou-Coroncoré : 2km	X	X
	Cotiakou-Tokokoné : 7km	X	X
	Cotiakou-Bounta: 6km	X	X
	Cotiakou- Tora : 12km	X	X
	Cotiakou-Tanféré: 5 km	X	X
	Cotiakou-Pénitingou : 2 km	X	X
	Cotiakou- Tchatingou : 35 km	X	X
	Coroncoré- Tanféré: 1km	X	X
	Kparacatingou-Pookou	X	X
Tanongou	Tanguiéta- Batia	X	X
	Tanguiéta – Tchatingou	X	
Taïacou	Bongou-Koumale: 3km	X	X
	Ouankou-Dodongou: 3km	X	X
	Ouankou-N'dahonta 7km	X	X
	Nontingou-Douani: 9km	X	X
	Taïacou-Douani: 10km	X	X
	Taïacou-Makou: 9km	X	X
	Taïacou-Fédékou: 9km	X	X
	Kohinga- Youakou: 7km	X	X

Source : Enquêtes de terrain (2006)

Le parc automobile est relativement fourni en véhicules comme les camions, les petites voitures de cinq et de neuf places, les mini bus et autres moyens de transport en commun. Mais malgré l'abondance des véhicules et l'existence des syndicats de transports, on note plusieurs problèmes et conflits entre les acteurs du secteur. Les principaux maux sont la surcharge des véhicules, les coûts élevés de transport, la corruption des agents de sécurité routière et autres, le mauvais accueil

des voyageurs, la vétusté de certains véhicules et la pléthore de jeunes oisifs sur le parc qui, n'ont pour autre besoin que de voler et escroquer les passagers.

Au chef-lieu de la commune, beaucoup de jeunes choisissent le transport comme activité de refuge jugée moins pénible que l'agriculture.

- **Communication**

La présence d'une Radio Rurale Locale constitue un atout pour la commune en matière de communication. Les principaux dialectes parlés sont : le Dendi, le Naténi, le Waama, le Gourmantchéma, le Biali, le Peulh et le M'bermè. La Radio locale bien que très utile dans la communication à Tanguiéta connaît des problèmes liés à l'insuffisance des ressources humaines et matérielles.

Les émissions sont souvent perturbées par les coupures intempestives d'électricité. Les moyens de communication qui permettent aux populations de la Commune de suivre les nouvelles et des émissions spécialisées sont la Radio régionale de Parakou qui est généralement bien captée, la Radio et la télévision nationales qui sont mal captées à cause des pannes fréquentes de l'antenne télévisuelle de Houantéhoun.

Afin de bien coordonner les évacuations sanitaires des arrondissements vers le centre ville, presque tous les centres de santé des arrondissements sont équipés de Radio émetteurs-récepteurs qui leur permettent d'être en contact avec l'hôpital Saint-Jean de Dieu qui en tant que hôpital de zone dispose d'une ambulance (SAM) pour les urgences.

Le mode traditionnel de communication reste le crieur public, le tam-tam au son particulier ou le contact individuel. Mais ces mécanismes traditionnels sont de moins en moins utilisés et de moins en moins efficaces. Le téléphone n'est connu que dans le chef lieu de la commune. Actuellement seule le réseau mobile Libercom couvre partiellement la Commune.

5.7 Tourisme et hôtellerie

La commune de Tanguiéta dispose d'un important potentiel physique comprenant un paysage montagneux, une faune et une flore protégées par le Centre National de Gestion des Réserves de la Faune (CENAGREF) et le Projet Pendjari.

Le Parc Pendjari est composé d'une zone cynégétique d'une réserve totale de sites touristiques (chutes et cascades de Tanongou, de grottes non aménagées, de mares non aménagées, d'une piste de randonnée pédestre, de campements de chasse à la Pendjari, à Bori et à Tanongou).

La commune de Tanguiéta n'a pas de grande capacité d'accueil à la hauteur du grand potentiel physique dont elle dispose sur le plan touristique. Elle ne dispose que de quelques structures d'hébergement qui sont : 02 hôtels (un à Tanguiéta et un dans le Parc National) et 09 autres structures d'hébergement.

Il n'existe aucune agence de voyage et les guides touristiques locaux sont fortement concurrencés par ceux de Natitingou qui prennent les touristes depuis Natitingou.

Les besoins exprimés par les populations dans le domaine touristique sont les suivants :

- Aménagement des sites touristiques ;
- Aménagement des pistes d'accès aux sites ;
- Aménagement des pistes de randonnées dans les collines ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures d'hébergement ;
- Installation d'agences de voyage ;
- Appui aux guides touristiques.

Au regard de l'état des lieux, le secteur du tourisme demeure largement sous exploité compte tenu de l'importance et de la diversité de ses potentialités. Cet état de chose est dû au fait que les infrastructures d'accueil existantes n'offrent pas le confort et des services d'un niveau de qualité suffisant pour recevoir la clientèle visée. Mieux, les sites fréquentés ne répondent pas toujours aux critères qualitatifs attendus. L'objectif dans ce secteur est donc d'assurer le développement du tourisme dans la perspective de l'accroissement de sa contribution aux recettes de la commune.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

Les grandes étapes d'élaboration du budget communal sont comme suit :

1^{ère} étape : Collecte de données qui consiste d'une part à prendre connaissance des besoins au niveau des services de la mairie et d'autre part à rassembler les informations utiles au niveau des services déconcentrés (Recette Perception, Service des Impôts). Ces informations sont : les décisions étatiques, les informations sur l'élaboration du budget, les subventions de l'Etat, les matières imposables.

Le Chef Service Financier est responsable de cette étape.

2^{ème} étape : Elaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI) par le comité ad hoc d'élaboration du budget créé par arrêté du maire.

3^{ème} étape : Tenue du Forum Budgétaire. Les participants sont éclatés en groupes de travail à qui sont confiés des missions spécifiques :

- Analyse compte par compte
- Analyse de l'exercice antérieur
- Analyse des nouvelles potentialités

Ensuite, les résultats des travaux en groupe sont restitués en plénière. Enfin, un comité restreint se voit confier l'élaboration de la première mouture du budget

Les participants à ce forum budgétaire sont :

- Le maire et ses adjoints ;
- Tous les chefs services de la mairie ;
- Les Chefs d'Arrondissement ;
- Les services déconcentrés de l'Etat (Recette Perception, Inspection des Impôts, Recette des Impôts) ;
- Les techniciens de la SNV et de PDDC/ GTZ

4^{ème} étape : Rédaction du budget primitif par le comité ad hoc qui le transmet au Maire pour arbitrage et validation. Ensuite il le transmet à la Commission des Affaires Economiques pour appréciation du réalisme des prévisions et avis.

5^{ème} étape : Adoption du budget par le Conseil Communal

6^{ème} étape : Approbation du budget par la préfecture.

Ce n'est qu'après approbation que le budget est exécutable.

Il est prévu une évaluation trimestrielle de l'exécution du budget.

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années

6.2.1 Les ressources financières mobilisables

Nombreuses sont les sources de mobilisation des ressources financières de la Commune. Il s'agit des recettes de la fiscalité directe et indirecte locale. Ce sont essentiellement :

- La fiscalité directe locale ;
- La taxe de développement locale, institué par les dispositions de l'article 10 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin ;
- Les taxes indirectes ;
- L'exploitation des services communaux ;
- L'exploitation des richesses communales.

• La fiscalité directe locale

Ces contributions comportent toutes les taxes créées par voie légale et réglementaire. L'évolution de ces contributions de 1998 à 2002 est présentée dans le tableau n° 15.

Tableau n°15 : Evolution des anciennes contributions fiscales directes locales de 1998 à 2002

Année / contribution	1998			1999			2000			2001			2002		
	P	R	TR	P	R	TR	P	R	TR	P	R	TR	P	R	TR
Patentes et licences	2,27	2,82	124	2,6	-	-	3	5,26	174	3	5,64	189	2,58	2,41	93,4
Contributions foncières sur bâtis et non bâtis	2,5	1,22	49	2	-	-	2,5	2,38	95,3	4,5	3,75	83,3	5	2,59	51,9
Taxes sur les armes à feu	0,27	0,34	12,6	0,27	-	-	0,27	0,11	41,2	0,27	0,02	7,26	0,27	0,005	1,99
Taxes de voirie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,01	-	5	6,39	128

Source : Consortium AOE/ORPIDE à partir des données des budgets primitifs de la commune de Tanguiéta.

P : Prévisions R : Recouvrement : en millions de francs CFA

TR : Taux de Recouvrement en pourcentage

• **La Taxe de développement Locale**

La TDL est un impôt direct à prélever sur les principales ressources de la commune. Conformément à ces dispositions légales et compte tenu des réalités économiques de la commune de Tanguiéta, le conseil communal peut prélever la TDL sur le coton qui est aujourd’hui, la ressource importante. Hormis le coton, la commune de Tanguiéta pourrait percevoir la TDL sur d’autres ressources telles que le maïs, l’arachide ou encore les produits de l’élevage.

En fonction de l’évolution de la production du coton, du maïs et de l’arachide sur les années 2000 à 2004, il est retenu que la TDL soit basée pour le moment sur la culture cotonnière seule. Ainsi, compte tenu des réalités de la filière coton (évolution de la production, évolution des prix, fonctionnement de la distribution des intrants, de la commercialisation et du paiement des producteurs, etc.), des implications possibles que la commune pourrait avoir dans cette filière.

Trois (3) scénarii de l’évolution de la TDL sont développés. Il s’agit des scénarii optimiste, moyen et pessimiste.

1^{er} : Scénario optimiste = 4% sur 2004, 2005 ; 3% sur 2006, 2007 et 2008

2^{ème} : Scénario moyen = 2% sur 2004, 2005 ; 1% sur 2006, 2007 et 2008

3^{ème} : Scénario pessimiste : 1% sur 2004, 2005 ; -1,5% sur 2006, 2007 et 2008

Sur la base de ces scénarii, les prévisions de production pour les années 2004 à 2008 sont présentées dans le tableau n°16 et les recettes projetées de la TDL sur la même période sont présentées dans le tableau n° 17.

Tableau n°16 : Prévision de production en tonnes/effectif dans la commune de
2004-2008

Scénario	Moyenne 2000-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Optimiste	2634	2740	2846	2931,38	3019,31	3109,89
Moyen	2634	2716,2	2798,4	2826,38	2854,64	2883,18
Pessimiste	2634	2660,34	2686,68	2723,98	2764,84	2806,31

Source : Consortium AOE/ORPIDE

Tableau N°17: Recettes de la TDL projetées en millions de FCFA selon les options

Scénario	2004			2005			2006			2007			2008		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Optimiste	2,74	5,48	8,22	2,85	5,7	8,55	2,93	5,86	8,79	3,02	6,04	9,06	3,11	6,22	9,33
Moyen	2,72	5,44	8,16	2,80	5,6	8,4	2,83	5,66	8,49	2,85	5,7	8,55	2,88	5,76	8,64
Pessimiste	2,66	5,32	7,98	2,67	5,34	8,01	2,72	5,44	8,16	2,76	5,52	8,28	2,81	5,62	8,43

Source : Consortium AOE/ORPIDE

• **Les taxes indirectes**

Les taxes indirectes considérées sont les taxes perçues au niveau des équipements marchands, les droits de place sur les marchés, les taxes de stationnement, les droits d'abattage et d'inspection des viandes, les taxes sur produits collectés, les taxes de bétail en transit, les taxes sur taxis moto et les taxes sur pousse-pousse et marchands ambulants.

Les recettes annuelles estimées pour chacune de ces taxes se présentent comme le montre le tableau n° 18

Tableau n°18 : Recettes estimées des taxes indirectes

Taxes indirectes	Recettes annuelles (FCFA)
Taxes sur les équipements marchands	5 829 240
Droits de place sur les marchés (Tanguiéta Centre, N'dahonta, Tanongou et Taïacou)	4 649 940
Taxes sur la gare routière	905 270
Taxes d'abattage des animaux à l'abattoir	302 400
Taxe sur les boissons fermentées	200 000
Taxes sur produits collectés et bétail en transit	Non estimée
Diverses taxes sur les activités touristiques	Non estimée

Source : Elaboré à partir des données du PDC

• **L'exploitation des services communaux**

La Commune de Tanguiéta dispose d'un cimetière actuellement inexploité. L'organisation des activités de concession de fosses, pourrait constituer des sources de revenus communaux. Actuellement, les pesanteurs sociologiques rendent difficile l'instauration de taxes par rapport aux fosses.

• **L'exploitation du patrimoine communal**

Les potentialités ici concernent:

- l'exploitation des carrières, notamment les activités de concassage de pierre, l'exploitation des sables de rivière et de la latérite;
- les ventes de parcelles loties;
- les locations de kiosques et les droits d'occupation temporaire du domaine public.

Le tableau n°19 présente la situation de recouvrement budgétaire de la Commune de Tanguiéta de 1998 à 2002 et le tableau n°20 présente la situation globale des recettes et dépenses sur la même période.

Tableau n°19: Situation du recouvrement des recettes budgétaires dans la commune de Tanguiéta

N°	Catégories	Contenus	Taux moyen de recouvrement de 1998 à 2002	Observations
RECETTES BUDGETAIRES SÛRES	RECETTES PROPRES (Recettes régulières collectées sur le territoire communal)	Contribution Foncier Bâti et FNB	69,50	
		Patentes et licences	145,25	
		Locations immeubles et meubles	49,07	
		Taxe de sortie de bois	00	
		Taxe sur spectacle et manifestation	1,42	
		Taxe sur stationnement	5,66	
		Droit d'abattage d'animaux	00	
		Taxe sur boisson fermentée	35,20	
		Taxe sur bétail en transit	237,16	
		Taxe d'extraction carrière	00	
		Taxe sur produits collectés	58,58	
		Taxe de salubrité publique	00	

N°	Catégories	Contenus	Taux moyen de recouvrement de 1998 à 2002	Observations
		Taxe sur parcage animaux	338,44	Fort taux de recouvrement en 1998 et 0% depuis
		Taxe sur divagation animaux	00	
		Taxe sur pousse-pousse	00	
		Taxe sur permis de construire	00	
		Droits de place sur les marchés	76,68	
		Produit des amendes forfaitaires	31,16	
		Concessions de terrain/lotissement	34,51	
		Produits acte état civil/Convention	121,70	
		Taxes sur les armes à feu	15,75	
		Recettes exercices antérieurs	00	
		Recettes éventuelles diverses	53,27	Reversement de TVA en 2002
		Taxe de développement local (TDL)		<i>Non appliquée</i>
	Ristournes et subvention/Etat	Subventions de substitution à la taxe civique	89,91	
		Participation de l'état aux dépenses	103,66	

Source : Consortium AOE/ORPIDE à partir des statistiques fournies par la Mairie

Tableau n°19 (suite): Situation du recouvrement des recettes budgétaires dans la commune de Tanguiéta

N°	Catégories	Contenus	Taux moyen de réalisation de 1998 à 2002
AUTRES RECETTES A MOBILISER	Crédits délégués	Contribution/Intervention des services déconcentrés Sectoriels (Eau, Pistes et Dessertes rurales, Santé, Education, Action Sociale, Développement rural)	PM

	Contrepartie (contribution locale)	Contribution UCP et GV (partielle ou totale)	PM
	Cofinancement	Contribution Projets/ONG	PM
	Partenaires extérieurs (Appui financier)	Institutions internationales	PM
	Autres Publics/Privés	Fonds de solidarité intercommunale (FSI) Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM)	PM
		Autres	

Source : Consortium AOE/ORPIDE à partir des statistiques fournies par la Mairie

Tableau n°20: Evolution du recouvrement et des dépenses des cinq dernières années

Années	Prévisions	Recettes	Dépenses	Solde
1998	24M	18 963 985	18 960 818	3 167
1999	24M	19 519 866	19 518 946	920
2000	25M	23 098 033	23 007 506	91 527
2001	48211282	49 380 542	47 036 561	2 343 981
2002	65079849	52 583 616	60 028 621	7 445 001
2003		44945907	42830000	2115907
2004		67661125	66907458	753667
2005		77249694	74926288	2323406

Source : Enquêtes terrain (2006)

Une synthèse des insuffisances relevées au niveau des recettes fiscales et des recettes propres non fiscales permet de constater que :

Au plan de l'assiette et du recouvrement

La gestion des recettes comporte d'importantes insuffisances qui réduisent considérablement son efficacité. Ces insuffisances sont :

- L'insuffisance de la matière imposable se traduisant par un montant d'émission relativement faible qui justifie le faible niveau de prévision demeuré statique ;
- Le manque de maîtrise des principes budgétaires d'élaboration des prévisions caractérisé par une évaluation irrationnelle des montants prévisionnels qui sont tantôt trop élevés, tantôt trop bas par rapport à la moyenne des recouvrements effectués les trois derniers exercices ;
- Le manque de rigueur dans le recouvrement provoquant un taux de recouvrement à peine acceptable. Cette insuffisance découle en partie de l'absence de moyens matériels et humains ;
- L'absence de contrôle se traduisant par l'absence de rapprochement des prévisions et des réalisations pour apporter à temps les mesures correctives ;
- Le manque de suivi des collecteurs, surtout les collecteurs correspondants extérieurs qui font le recouvrement pour le compte de la collectivité locale;
- La non application de la nomenclature budgétaire prévue à l'article 15 de la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin.

Au plan des ristournes accordées

L'Etat et les partenaires au développement honorent leurs engagements et libèrent ou transfèrent régulièrement des montants des subventions ou de cofinancement de projets qu'ils ont promis.

L'appui financier provenant des structures locales ou extérieures manque de lisibilité et est peu ressenti dans le développement local. Seuls les transferts provenant de l'Etat sont régulièrement enregistrés et budgétisés. Les autres appuis financiers ne ressortent pas dans le budget communal. Cette pratique est contraire au souci de transparence et de fidélité du budget, instrument économique qui doit retracer tous les flux financiers, entrées et sorties, de la commune.

Au total, la collectivité locale de Tanguiéta n'a pas encore mis en place une stratégie de mobilisation de ressources. L'évaluation des prévisions de recettes et la croissance attendue des rendements des impôts, droits, taxes et redevances ne sont pas établies en corrélation avec l'évaluation précise préalable de la nature et du montant des dépenses existantes ou nouvelles à financer.

En principe, ces paramètres (dépenses existantes ou nouvelles à financer) devraient être évalués en fonction respectivement des prévisions et des recouvrements des années antérieures. Dans ces conditions, le taux de réalisation apparaît nécessairement comme quelque peu artificiel car personne n'a la certitude que les recettes supplémentaires auront un emploi utile.

Il conviendrait de revoir et d'inverser cette approche en faisant en sorte que l'effort fiscal et des recettes propres non fiscales soit constamment et directement lié à des dépenses clairement identifiées. Ceci ne se fera qu'avec l'application de la nouvelle nomenclature prévue par la loi.

Au niveau des recettes du budget d'investissement

Le budget d'investissement n'existe que de nom et par pur formalisme. En effet, l'examen des budgets sur une longue période antérieure a montré que les chapitres d'investissement ne présentent aucune prévision ni réalisation. Si l'on considère que les ressources locales doivent être directement liées aux dépenses nécessaires et utiles, on peut estimer que la situation qui a prévalu jusque là où le budget d'investissement n'enregistre ni prévision ni réalisation, présente un degré d'adéquation largement insuffisant.

Cette conclusion est corroborée entre autres, par le constat selon lequel la circonscription administrative de Tanguiéta n'a pas dans les conditions actuelles de stratégie de dépenses (d'intervention publique) si ce n'est d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement et particulièrement, des dépenses de personnel. Sa capacité à financer elle-même la contrepartie des projets de développement cofinancés par les bailleurs de fonds extérieurs, est parmi tant d'autres, une illustration d'une trop faible implication de la circonscription administrative.

La population, le niveau d'urbanisation, les marchés, les gares routières et les équipements industriels et commerciaux déterminent les potentialités économiques, donc le gisement de ressources des collectivités locales.

L'analyse des différents secteurs d'activités a permis de localiser les gisements de ressources de la commune de Tanguiéta et d'apprécier leur importance. Les principales filières de ressources de la commune de Tanguiéta concernent notamment: le secteur agricole, le tissu foncier urbain et économique et le secteur touristique.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

7.1 Identification et critères de choix des filières porteuses

7.1.1 Définition d'une filière

Le concept de filière est initialement considéré comme un attribut des productions agricoles.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. Le concept s'est peu à peu élargi à d'autres activités.

La filière désigne les activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

7.1.2 Les critères de choix des filières porteuses

Les filières les plus porteuses ont été identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (2) grandes catégories :

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité intérieure et extérieure de la filière, notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective ;
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective ;
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.) ;
- Les effets induits ou la contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emploi.

➤ La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois (salariés et auto emplois) est une priorité nationale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit ici par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Le choix des secteurs, branches et filières porteurs a été effectué à la lumière d'une étude diagnostique de l'économie nationale, en tenant compte de l'ensemble des critères susvisés.

7.2 Les étapes d'analyse des filières porteuses

En amont de l'analyse, le travail commence par la collecte d'informations.

Il s'agit d'abord de rassembler et d'analyser la documentation, puis sur ces bases, de compléter l'information et d'en assurer la mise à jour par le travail de terrain comprenant enquêtes et interviews chez les intervenants de la filière.

L'analyse de filière proprement dite couvre les étapes suivantes qui sont développées ci-après :

Etape 1. Identification d'une filière selon la zone agro écologique.

Il s'agit de faire le diagnostic des potentialités de la zone. Autrement, il faut définir les potentialités existantes, les activités menées, les ressources disponibles, les contraintes et opportunités, les habitudes et coutumes, etc. Le diagnostic permet de définir ou d'identifier la filière. Les étapes suivantes permettront d'apprécier si elle est **porteuse ou non**.

Etape 2 : Analyse fonctionnelle.

C'est la détermination des agents ou acteurs présents et leurs fonctions respectives (circuits, intervenants, flux).

Etape 3 : Analyse sociologique de la zone et des produits en présence

Etape 4 : Analyse de la commercialisation : modalités de commercialisation et appréciation des débouchés du produit

Etape 5 : Analyse de la transformation : la technologie et le degré de sa maîtrise

Etape 6 : Analyse de la fonction de stockage : les possibilités existantes, les pertes et les coûts

Etape 7 : Analyse financière (analyse des coûts et de la valeur ajoutée)

Etape 8: Analyse des politiques, des possibilités d'emplois et analyse économique relative aux prix de référence avec la matrice d'analyse des politiques (MAP).

Etape 9 : Analyse institutionnelle : les structures d'accompagnement de la filière

Etape 10 : Synthèse de toutes les analyses précédentes pour aboutir à une conclusion qui permet de classer la filière comme porteuse ou non.

Remarquons que la question de recherche est transversale et se rapporte à chacune des étapes.

En aval du travail d'analyse, les résultats fournis par l'analyse de filière permettent :

- * l'analyse de la problématique de filière (diagnostic stratégique basé sur les problèmes et contraintes perçues par les acteurs),
- * la « macro gestion » de filière (gestion des mesures politico-administratives, réglementaires, législatives ou économiques concernant la filière, ...)
- * la « micro gestion » de filière (partenariat, organisation des agents pour améliorer les résultats dans la filière...).

Types d'informations à recueillir

Niveau ou stade de la filière	Informations
Niveau fonctionnel	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

7.3 Identification des filières porteuses dans la Commune de Tanguiéta

7.3.1 Les filières porteuses

Le processus d'identification des filières porteuses s'est faite lors de l'atelier régional de qui a regroupé les communes de la **Zone Atacora Ouest** ou Zone agro écologique n°4. Le choix des filières porteuses et de la filière levier s'est fait au moyen des travaux de groupe entre participants d'une même commune (opérateurs économiques, producteurs, agents de services déconcentrés de l'Etat, élus locaux). Les résultats de l'identification des filières porteuses et des filières leviers de la zone n°4 figurent en annexe.

Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement de la commune de Tanguiéta sont respectivement l'arachide, le riz, le maïs, le tourisme et l'aviculture (Tableau n°21). Les raisons de choix portent sur l'existence des conditions agro écologiques favorables, l'existence des bas fonds et le nombre élevé de producteurs qui pratiquent cette culture.

Tableau n°21 : Les 5 filières porteuses de la commune de Tanguiéta

Communes	Nombre de présents	Filières	Raisons
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté
		Riz	Disponibilité de bas fonds, culture pratiqué par tous les ménages
		Maïs	Sol adapté, rendement meilleur
		Tourisme	
		Aviculture	Pratiqué par tous les ménages

Source : Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Natitingou février (2006)

7.3.2 La filière levier de développement

Le terme de filière levier correspond au choix de la filière porteuse, charnière et capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes ;

De ces cinq filières, la commune de Tanguiéta a retenu l'arachide comme filière levier sur lequel doit se baser un début de promotion de son économie locale (Tableau n°22). Les raisons qui ont présidé au choix de cette spéculation sont l'existence des sols adaptés, l'expérience en matière de transformation et la forte consommation par les populations. Toutefois, il a été énuméré des risques liés essentiellement à l'accès insuffisant aux débouchés.

Le choix de la filière porteuse pour la commune de Tanguiéta et les raisons qui justifient ce choix sont présentés dans le tableau n°23

Tableau n°22 : Filière levier de développement de la Commune et les raisons de choix.

Communes	Nombre de présents	Filière levier	Raisons	Risques
Tanguiéta	4	Arachide	-Sols adaptés, fertilise le sol -Disponibilité de transformatrices locales -Forte consommation locale	Accès difficile aux débouchés externes

Source : Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Natitingou février (2006)

7.4 Stratégies de valorisation des filières porteuses

7.4.1 Caractéristiques

L'arachide constitue l'une des principales légumineuses à graine cultivée dans toutes les régions du territoire. Les variétés cultivées par la plupart des producteurs sont des cultivars locaux à faible rendement (autour de 800kg/ha). Deux variétés améliorées (69-101, TS 32-1) ont été vulgarisées mais les taux d'adoption sont faibles. Les variétés locales sont plus préférées dans la transformation du fait d'une facilité d'extraction manuelle. La production a atteint

108211 tonnes en 2000. Les formes de consommation humaine sont l'huile et les galettes (*klui-klui*) et le tourteau dans l'alimentation animale. L'huile d'arachide est très appréciée et sa demande de vient de plus en plus forte.

7.4.2 Organisation de la filière et les acteurs

Plusieurs acteurs interviennent dans la filière arachide, il s'agit :

Au niveau de la production : environ 200.000 producteurs (en majorité des hommes) pratiquent la culture d'arachide

Au niveau de la transformation artisanale : les femmes constituent l'acteur principal dans ce sous secteur. Elles le font individuellement ou en groupement et ont bénéficié ces dernières années des appuis techniques, organisationnels et financiers des projets nationaux (PASDSA, PAMER MONO, PAGER, AGeFIB, etc...).

Au niveau de la transformation semi industrielle : de plus en plus, il y a des unités semi industrielles surtout dans le Sud Bénin notamment la Société « Les huiles du Bénin », les Ets TPA et WATRIC et d'autres producteurs informels. Le taux d'extraction est plus élevé qu'au niveau de la transformation artisanale et les pâtes qui en sont issues sont utilisées également dans la fabrication des galettes. Des promoteurs d'équipement semis industriels comme Apromah à Bohicon et le Programme de technologie agro-alimentaire de l'Institut national de la recherche agronomique s'investissent dans la recherche action et le développement d'équipements plus performants.

Au niveau de la transformation industrielle : Dans le passé, la Société des Huileries du Bénin (SHB) et le groupe AIGLON ont produit industriellement de l'huile d'arachide. Mais à cause de l'approvisionnement irrégulier en matière première, elles ont du laissé la production et s'investissent dans la fabrication d'autres huiles. Les consommateurs n'apprécient pas beaucoup l'huile fabriquée industriellement à cause du goût et jugent aussi son prix élevé.

Au niveau de la commercialisation : la quantité d'huile commercialisée est estimée à environ 30.000 tonnes. La filière est dominée par des commerçants informels et les prix de l'huile varient en fonction des prix de l'arachide et de l'huile industrielle importée. Mais il faut noter que plusieurs mesures locales sont utilisées sur les marchés locaux pour commercialiser l'huile.

La filière arachide est confrontée à des difficultés et difficultés notamment :

- Inexistence des intrants spécifiques (engrais, produits phytosanitaires,..) ;
- Développement des aflatoxines encours de conservation, ce qui est nuisible à la santé humaine ;

- Faible performance des équipements et procédés de transformation artisanale traditionnels ;
- Connaissance limitée du marché régional;
- Variétés locales à faible rendement et variétés améliorées très peu adoptées ;
- Accès limités et difficiles aux financements et crédits adaptés ;
- Organisation non efficaces des producteurs et transformateurs.

7.4.3 Stratégies nationales de développement de la filière

Les stratégies nationales viseront à créer les conditions favorables afin non seulement d'augmenter la production mais aussi à améliorer la compétitivité de la filière (au niveau de la qualité des huiles et des autres sous produits). Il s'agit :

Au niveau de la production : développer des variétés améliorées à fort rendement et qui répondent aux besoins de transformation. Les acteurs locaux à impliquer à ce niveau sont les producteurs et les transformateurs

Au niveau de la transformation : développer les techniques et procédés performants de transformation, faciliter la mise en place de PME de fabrication et d'entretien du matériel.

Au niveau de la conservation : développer les techniques et procédé améliorés afin de limiter le développement des aflatoxines et augmenter la durée actuelle de stockage et donner les formations appropriées

Au niveau de la commercialisation : développer des labels et emballages, identifier les marchés régionaux et internationaux et accompagner les PME dans la conquête de ces débouchés

7.4.4 Stratégies communales de développement de la filière

Les stratégies au niveau communal porteront notamment sur :

- La commune se doit de s'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs et de transformateurs. Elles devront devenir de véritables organisations professionnelles et être en mesure de négocier et de contractualiser avec les prestataires de services actifs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation. Les intrants à donner par la commune devront viser le développement organisationnel et institutionnel, le leadership et le management de ces organisations.

- Les autorités communales créeront des facilités d'accès aux crédits et rechercheront des subventions auprès des partenaires au développement pour soutenir les PME
- Les autorités communales accompagneront le développement des PME aux plans techniques, managérial et commercial à travers des formations, des visites-échanges ou la mise en place de l'assistance technique requise.

CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, on retient que la commune dispose des atouts et potentialités de promotion économique qui sont jusqu'alors inexploitées en raison de l'inexistence d'un cadre institutionnel approprié.

Vu l'importance capitale de la promotion de l'économie locale pour le développement de la Commune et les expériences existantes en matière de promotion économique, il est recommandé :

- Que les résultats de cette étude soient restitués à la population tout entière afin de réveiller leur attention sur l'importance d'une organisation des forces locales pour une promotion économique ;
- Que les élus locaux prennent effectivement leurs responsabilités relatives à la promotion économique locale et jouent pleinement les rôles qui leurs sont assignés ;
- Que des études et des investigations plus fines soient conduites sur la demande des élus locaux afin d'opérationnaliser les stratégies communales de développement de la filière levier ;
- Que la mairie de crée une structure de promotion de l'économie locale et la dote de moyens de travail afin que les potentialités existantes soit mieux valorisées sur la base des choix stratégiques faits par la Commune ;
- Le développement économique de la commune ne sera effectif que si les autorités communales concentrent leurs moyens, actions et énergies sur les trois groupes stratégiques que sont : a) les institutions de la commune (services techniques de la commune) ; b) les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et c) les institutions d'appui (institutions de micro finance, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.).

ANNEXES

ANNEXE1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

Etude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses

1. Contexte

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme dispose de ressources financières lui permettant de mettre en place un ensemble de devis-programmes répartis en 4 lignes budgétaires : formation, appui conseil, communication et études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études »

2. Problématique

D'une manière générale en Afrique, les acteurs économiques locaux (promoteurs d'activités génératrices de revenus, micro-entreprises, PME) rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Environnement non favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales, de cadre juridique sécurisant, de ressources humaines qualifiées, d'accès au crédit, etc.).
- Secteur privé local faiblement structuré sur le plan professionnel. Il ne constitue pas un interlocuteur et une force de propositions pour les communes et ne peut donc être efficacement soutenu dans son développement.

Ces difficultés que rencontrent les entreprises à développer leur potentiel entraînent une faible valorisation des ressources locales et limitent la création de richesses et d'emplois au niveau local.

Aujourd'hui, suite aux réformes de décentralisation en cours dans différents pays d'Afrique, il est important de s'interroger sur le rôle que les communes ont à jouer dans la promotion du développement économique de leur territoire, sur les contraintes qui limitent leur action et les moyens de lever ces contraintes.

- a. Une première contrainte se situe au niveau de leurs ressources financières. En effet, la décentralisation a souvent transféré des responsabilités considérables aux collectivités locales alors que les ressources financières dont elles disposent ne sont pas suffisantes pour y faire face. Cette faiblesse des ressources financières des collectivités locales est liée à trois facteurs principaux :
 - Premièrement, le système actuel de répartition de la fiscalité locale est pénalisant pour les communes. En effet, l'Etat prélève encore une grande partie des impôts pour alimenter son budget. Ce système limite les ressources des communes et réduit l'impact du développement économique local sur l'augmentation des ressources des communes.
 - Deuxièmement, les subventions de l'Etat aux communes principalement les subventions d'investissement sont faibles voire inexistantes. Elles ne permettent donc pas aux communes de mettre en œuvre des programmes d'investissement nécessaires au soutien du secteur économique.
 - Troisièmement, une grande partie de l'aide internationale destinée aux collectivités locales transite par le budget national ou les ministères sectoriels, limitant les communes dans leurs choix de domaines d'intervention.
- b. Une deuxième contrainte se situe au niveau du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales. En effet, les compétences des communes en matière de développement économique local sont dans certains cas très peu précises et dans d'autres cas très restrictives dans les textes sur la décentralisation. Cette imprécision, cette restriction et ce manque de lisibilité des textes sur les compétences économiques des communes n'incitent pas ces dernières à soutenir les acteurs économiques locaux ni à développer un environnement favorable pour leurs activités.
- c. Enfin une troisième contrainte concerne les ressources humaines des communes. D'une manière générale, les communes manquent de ressources humaines compétentes et de savoir faire en terme de développement économique local. Elles ont ainsi du mal à définir une

politique de développement économique et à accompagner sa mise en œuvre (mise en place d'outils, de mécanismes, etc.)

Le développement économique local implique des acteurs multiples, principalement l'Etat, les communes et les acteurs économiques. Il semble difficile de concevoir une politique de développement économique local sans un consensus sur les orientations générales à suivre et une convergence des programmes entre ces différents acteurs. L'absence de stratégie concertée et de priorisation des moyens entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques constitue donc le principal problème pour développer le secteur économique local.

3. Problèmes à résoudre

Actuellement, tous les maires s'attèlent à élaborer leurs plans de développement, non seulement pour satisfaire aux prescriptions de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, mais ils estiment aussi que le PDC est un outil de dialogue et de consensus qui permet de responsabiliser les populations pour leur propre développement.

Il s'agit en fait pour les maires, dès leur installation, de programmer à court et moyen terme des actions prioritaires et indispensables au développement de leurs communes. C'est pourquoi l'approche retenue pour conduire le processus d'élaboration des PDC qui semble d'ailleurs la mieux adaptée, est celle de la programmation « glissante ». Cette approche a le mérite de favoriser une actualisation régulière des PDC en tenant compte des résultats d'analyses ou d'études spécifiques conduites par le PRODECOM ou d'autres intervenants. D'ailleurs le DP « Appui-Conseil » en avait déjà fait mention à la page 12 et à la page 13.

Ainsi, la présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses permettra entre autres d'approfondir l'analyse diagnostique du potentiel économique des communes selon quatre (4) axes principaux:

- Quelles sont les potentialités économiques dont dispose chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques sachant que le cadre juridique et réglementaire est assez peu précis, relativement ouvert dans certains cas et très restrictif dans d'autres ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles porter les actions elles-mêmes ? Déléguer à d'autres acteurs ? Lesquels ? Quelles

instances de dialogue avec les acteurs économiques à travers les structures paritaires existantes ou à promouvoir ?

- Quelles procédures, actions ou outils développer pour répondre le mieux possible et au meilleur coût aux attentes des acteurs économiques et favoriser le développement de leurs activités ?

4. Objectifs de l'étude

Aujourd'hui les communes sont confrontées à un enjeu majeur qui est la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des habitants. La définition de stratégies concertées et la priorisation des moyens entre Etat, acteurs économiques et communes doivent permettre à ces dernières de faire face à cet enjeu.

Ainsi, cette étude vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

5. Résultats attendus

Au terme de cette étude,

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- Les communes disposent de monographies économiques de leur territoire.

6. Tâches du Consultant

Les consultants devront :

- Avec l'éclairage d'études de cas, définir le rôle de la commune et des autres acteurs dans la promotion du développement économique local sur son territoire ;
- Identifier avec les élus locaux et les acteurs impliqués, les filières porteuses, les opportunités et les mesures incitatives pour leur valorisation ;
- Appuyer les communes dans l'élaboration de leurs monographies économiques.

Ils seront chargés en collaboration avec les élus locaux de préparer et de faciliter les différentes rencontres et échanges nécessaires. Ils procéderont à la restitution des résultats des travaux et en rédigeront les rapports.

7. Profil du Consultant

L'étude sera réalisée par un cabinet ou un bureau d'études local recruté sur appel d'offres local. Le bureau d'études ou cabinet présentera plusieurs équipes multidisciplinaires composées d'experts ayant les profils suivants:

- Un spécialiste en développement économique local ;
- Un économiste ayant des expériences confirmées en matière de valorisation des filières ;
- Un sociologue.

Ces consultants doivent maîtriser la problématique de développement local au Bénin et dans les pays de la sous-région ouest africaine.

Parmi ces experts, le bureau identifiera un chef d'équipe. Ce dernier aura une expérience d'au moins quinze années et une connaissance approfondie du Bénin dans ses réalités locales, urbaines et rurales. Il présentera des qualités éprouvées d'animateur et de gestionnaire d'une équipe multidisciplinaire de consultants.

Le cabinet ou bureau d'études pourrait faire appel à d'autres compétences dont les qualifications sont utiles à l'atteinte des résultats de l'étude.

8. Durée et déroulement de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de **quatre (04) mois**. Elle sera conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement de l'économie locale. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

Etape 1 (15 jours)

Analyse documentaire sur le thème de la promotion du développement économique local : exploitation de la bibliographie disponible au niveau local, national et sous-régional, rencontres avec les personnes ressources, études de cas, etc.

Chaque étude de cas devra comporter les mêmes contenus, afin de favoriser les comparaisons et les analyses transversales.

- Contexte : description du contexte géographique, politique, économique, juridique et réglementaire dans lequel l'expérience a été menée. On développera les éléments de contexte pertinents au sujet traité.
- Historique : d'où vient l'idée ? Dans quelle problématique est elle située ? Comment a-t-elle fait son chemin ? Temps de maturation ? Acteurs concernés par le processus de maturation de l'idée.
- Description de l'expérience : activités conduites (études de faisabilité, réalisations, séminaires et ateliers, communications et méthodes de diffusion), acteurs concernés, supports et outils utilisés (incitation « infrastructurelle », fiscale, aide aux conseils, aide à la formation professionnelle du personnel, contrats d'objectifs), résultats obtenus, coûts.
- Leçons de l'expérience : ce qui a bien marché, les problèmes rencontrés, ce qu'on fera si c'était à refaire, ce que l'on évitera.

Etape 2 (32 jours)

Réalisation de huit (08) ateliers régionaux de réflexion sur la promotion du développement économique local sur la base des résultats de la recherche documentaire, des études de cas réalisées et des voyages d'études et d'échanges d'expériences. Cet atelier réunira les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué les voyages d'études, les acteurs économiques locaux et les représentants des projets intervenant dans l'organisation des filières. Chaque atelier représentant une zone agro-économique homogène pourrait permettre :

- ✓ d'avoir une approche par grande filière ;

- ✓ de confronter les propositions d'actions ;
- ✓ d'échanger sur les études de cas au Bénin et sur les expériences des pays visités en matière de promotion de l'économie locale.

Etape 3 (2 mois)

Elaboration des monographies économiques : les résultats de l'atelier régional notamment le cadrage du domaine d'intervention des communes dans le soutien au développement économique de leur territoire devront permettre à chaque maire d'élaborer la monographie économique de sa commune. Il se fera appuyer par l'équipe des consultants, la commission chargée de l'économie et des finances et les acteurs compétents notamment les EMAC selon une approche participative.

Etape 4 (3 jours)

Réalisation d'un atelier de validation au niveau national du rapport de l'étude par les élus locaux, les membres du comité de suivi, les représentants des structures centrales chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la Cellule FED, les représentants de la Délégation de l'Union Européenne, les représentants des partenaires impliqués, les représentants du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et les personnes-ressources.

Etape 5 (10 jours)

Elaboration du rapport définitif prenant en compte les recommandations et observations de l'atelier de validation.

9. Extraits de l'étude

Les consultants devront produire :

- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires sur le rôle des communes dans la promotion du développement économique local qui sera complété par un résumé des échanges sur les filières porteuses.
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires accompagné du texte sur disquette ;
- Cinq (5) monographies économiques par commune concernée.

ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ATELIER REGIONAL ZONE4

Zone 4 ou Ouest Atacora

Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base
		Igname	Aliment de base, transformé
		Manioc	Aliment de base
		Aviculture	Commercialisé
		Arachide	Transformation, commercialisation
Djougou	Absente	-	-
Copargo	4	Igname	Aliment de base, sol et climat adaptés
		Manioc	Aliment de base, culture facile
		Maïs	Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile
		Anacarde	Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation
		Coton	Producteurs organisés, formés, regroupés
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté
		Riz	Disponibilité de bas fonds, culture pratiquée par tous les ménages
		Maïs	Sol adapté, rendement meilleur
		Tourisme	Existence des sites touristiques
		Aviculture	Pratiqué par tous les ménages
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel)
		Arachide	Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe
		Elevage de petits bétails (volaille, caprin, ovin, porcin)	Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible
Cobly	4	Maïs	Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturales par les paysans
		Riz	Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture
		Arachide	Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturales

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
		Anacarde	Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière
		Carrière de sable	Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement
Boukombé	2	Fonio	Terres adaptées, protection des sols, rôles socioéconomiques, spécifique à Boukombé
		Arachide	Terres propices, agriculteurs expérimentés, autoconsommation, possibilité de transformation localement
		Sésame	Existence d'une tradition de la culture, existence de marché d'écoulement
		Riz	Existence de bas fonds, autoconsommation
		Tourisme	Commune essentiellement touristique, existence de tatas sombas et autres, alpinisme possible
Toucountouna	3	Maïs	Sols adaptés, pluviométrie favorable, adaptation à nos habitudes alimentaires
		Arachide	
		Aviculture	Climat favorable
		Riz	Existence des bas fonds, marché local existant, forte consommation
		Tomate	
		Igname	
Natitingou	3	Manioc	Climat favorable, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité du marché d'écoulement,
		Maïs	
		Coton	
		Pierre ornementale	Disponibilité naturelle
		Transport	
		Artisanat	
		Commerce	

Le choix de la filière porteuse par commune et par zone

Communes	Nbde présents	Filière levier	Raisons	Risques
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone	Surproduction et mévente
Djougou	Absente	-	-	-
Copargo	4	Anacarde	Raisons économiques, climat et sols adaptés	Abandon des produits vivriers peut entraîner famine

Communes	Nbde présents	Filière levier	Raisons	Risques
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté, fertilise le sol, disponibilité de transformatrices locale, consommation locale forte	
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, disponibilité de marché d'écoulement	Aléas climatiques
Cobly	4	Maïs	Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo	Manque de volonté politique et d'organisation adéquate
		Riz	Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale	
Boukoubé	2	Fonio	Spécificité de Boukoubé, existence de marché d'écoulement	Nécessité d'améliorer la transformation et la production (équipements de transformation et techniques agricoles améliorées)
		Arachide	Expérience du passé, terres propices, transformation locale, existence du marché	Inexistence de politique intercommunale
Toucountouna	3	Maïs	Existence de partenaires pour la production de maïs, existence de groupements des producteurs, famines périodiques	Mévente, conservation, non disponibilité d'intrants spécifiques
Natitingou	3	Maïs	Disponibilité de marché, aliment de base, permet de juguler les crises alimentaires, création de richesse aux communes	Non disponibilité d'intrants spécifiques maïs, incertitudes climatiques, non disponibilité de semences améliorées, mauvaise condition de stockage

En ce qui concerne le choix des filières leviers, il a été procédé successivement au choix d'une filière levier pour la commune et pour la zone agro écologique. Ont été choisis comme filière levier pour la commune :

- le maïs par les communes de Ouaké, Cobly, Toucountouna et de Natitingou

- le riz par les communes de Matéri
- l'arachide par la commune de Tanguiéta
- l'anacarde par la commune de Copargo
- le fonio par la commune de Boukombé

Ont été choisis comme filière levier pour la zone agrocécologique 4 :

- le maïs par les communes de Ouaké, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri et de Cobly
- l'arachide par les communes de Tanguiéta et de Boukombé
- l'anacarde par la commune de Copargo

Le choix de ces filières agricoles leviers est justifié par l'adéquation des conditions naturelles, de l'existence de marchés d'écoulement, la consommation locale. Pour développer ces filières, les risques encourus sont la surproduction, la mévente, la famine, les aléas climatiques, l'inexistence de politique intercommunale et le manque de volonté politique et d'organisation adéquate.